



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport de gestion du Conseil fédéral 2013

Volume II

14.001 / II

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion 2013 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 19 février 2014

Introduction.....	3
Chancellerie fédérale	4
Département des affaires étrangères.....	9
Département de l'intérieur	33
Département de justice et police	42
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	50
Département des finances	54
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche	66
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.....	79

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 1663-1285
Art. n° 104.610.f

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Egalement disponible sur Internet: www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui servira de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations.

Explication des signes:

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2013

Chancellerie fédérale

Objectif 1: Secondar aussi bien le Conseil fédéral dans sa planification politique que l'administration fédérale en optimisant les processus, les prestations et les produits supradépartementaux

En majeure partie atteint

- ▶ **Les sous-projets (assistance téléphonique de la Confédération, plan d'alerte, etc.) du plan «Communication de crise» sont élaborés et leur mise en œuvre est lancée au cours du second semestre 2013.**

Le DFAE et la Chancellerie fédérale ont signé un contrat de collaboration pour la mise en place d'une permanence téléphonique destinée aux médias. La Confédération disposera ainsi d'une permanence professionnelle pour répondre aux questions des journalistes en cas de crise suscitant un grand intérêt médiatique. Une nouvelle convention simplifiée a été conclue avec les services d'information des départements pour le recrutement de personnel en cas de crise (dissolution du pool d'information de la Chancellerie fédérale). Le plan de communication de crise a été envoyé en consultation aux services d'information de la Confédération et des cantons. Un nouveau plan d'alarme a été lancé en 2013 conformément aux objectifs.

- ▶ **La planification quadriennale de l'organisation GEVER de la Confédération est soumise à l'approbation de la Conférence des secrétaires généraux au cours du premier semestre 2013, et la planification détaillée de la mise en œuvre pour 2013 est disponible.**

La planification quadriennale de l'organisation de suivi du programme GEVER de la Confédération et le plan détaillé de mise en œuvre pour l'année 2013 ont été approuvés par la Conférence des secrétaires généraux en avril 2013. La stratégie en matière de produits GEVER et la procédure d'adjudication ont été élaborées pendant l'année sous revue et soumises pour décision en novembre 2013 au Conseil fédéral.

- ▶ **L'exercice de conduite stratégique (ECS) 2013 est planifié et réalisé de manière irréprochable. Le rapport sur l'ECS est soumis à l'approbation du Conseil fédéral au cours du second semestre 2013, et l'ECS est évalué avant la fin 2013.**

L'exercice a eu lieu les 23 et 24 mai 2013. Les états-majors de crise des départements et de la Chancellerie fédérale ont été confrontés à une trentaine de problèmes découlant de perturbations dans des systèmes informatiques à la suite d'une attaque cybernétique. L'évaluation de l'exercice a commencé la semaine suivante au moyen de débriefings avec les chefs de tous les états-majors concernés. Les départements ont tiré des enseignements sur leurs structures et processus internes de gestion de crise et sur la gestion de crise à l'échelon interdépartemental. Ces enseignements ont été complétés par les remarques des observateurs et des membres de la direction de l'exercice. Un rapport d'évaluation a ensuite été rédigé à l'intention du Conseil fédéral. Ce rapport s'est surtout concentré sur les aspects interdépartementaux. Le Conseil fédéral en a pris connaissance lors de sa séance du 6 décembre 2013.

- ▶ **Les optimisations des contrôles de sécurité relatifs aux personnes à la Chancellerie fédérale (CSP ChF) qui ont été décidées à la suite du rapport d'évaluation sont opérées au cours du premier semestre 2013, la consolidation du service spécialisé est achevée, et l'information et la collaboration internes à la Confédération sont mises en place.**

Toutes les mesures d'optimisation ont été mises en œuvre. Le service a pourvu tous ses postes (4 équivalents plein-temps) depuis le 1^{er} avril 2013 ; sa consolidation se traduit par une nette réduction des affaires en cours. Les modalités de la collaboration avec les services demandeurs et avec le service CSP DDPS sont établies et l'information des personnes soumises au contrôle est optimisée grâce à une brochure d'information.

- ▶ **Les utilisateurs internes et externes sont formés à l'emploi des instruments servant à l'accompagnement législatif qui ont été révisés (notamment les directives sur la technique législative, l'aide-mémoire sur la présentation des messages du Conseil fédéral et les directives sur les affaires du Conseil fédéral) d'ici au milieu de l'année 2013.**

Un point final a pu être mis en été 2013 à la révision des Directives sur la technique législative. La nouvelle édition est disponible sur papier et sous forme électronique depuis la fin juillet 2013. Les changements ont été présentés lors de diverses manifestations (notamment Forum de législation, colloque du Centre d'études législatives de l'Université de Zurich). Au sein de la Chancellerie fédérale, les Services linguistiques centraux, la Section du droit et la Section des droits politiques ont été formés aux nouveautés. Des cours de formation ont été donnés dans la seconde moitié de 2013 au sein de l'administration (notamment à l'Office fédéral de la justice et dans les services linguistiques des départements) et d'autres cours encore suivront. Les cours relatifs aux affaires du Conseil fédéral que le Centre de formation de l'administration fédérale propose plusieurs fois par an sont par ailleurs largement consacrés aux Directives sur les affaires du Conseil fédéral et aux moyens auxiliaires tels que les Directives sur la technique législative.

Objectif 2: Accomplir les tâches dans les délais et de façon appropriée

En majeure partie atteint

- ▶ **La consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques est évaluée au cours du premier semestre 2013, et le message en la matière est approuvé au cours du second semestre 2013.***

Le Conseil fédéral a décidé de lancer la procédure de consultation le 8 mars 2013 et en a fixé le terme au 30 juin 2013. Les résultats de la consultation ont été analysés en juillet. Le 5 juin 2013, le Tribunal fédéral a rejeté les derniers recours pendants contre les décisions de non-aboutissement rendues par la Chancellerie fédérale concernant les référendums contre les accords sur l'imposition à la source conclus avec l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni. En septembre 2013, le projet de loi a été remanié sur la base des résultats de la consultation et le message mis au point. Le Conseil fédéral a adopté ce dernier le 29 novembre 2013, conformément aux objectifs qu'il s'était fixés.

- ▶ **La consultation relative à la révision partielle de la loi sur les publications officielles est évaluée au cours du premier semestre 2013, et le message en la matière est approuvé au cours du second semestre 2013.***

L'avant-projet mis en consultation du 21 novembre 2012 au 8 mars 2013 a reçu un accueil largement positif. La Chancellerie fédérale a analysé en détail les résultats de la consultation dans un rapport du 22 avril 2013. Le 28 août 2013, le Conseil fédéral a pris acte du rapport et adopté dans la foulée le message élaboré sur cette base. Le projet prévoit essentiellement d'instaurer la primauté de la version électronique des publications officielles, ce qui signifie qu'elle seule sera juridiquement contraignante.

- ▶ **Dans le cadre de la réforme du gouvernement, les projets portant sur la reprise de nouvelles tâches à compter du 1er janvier 2014 sont élaborés, et les éventuels travaux législatifs sont réalisés. Les éventuelles propositions sont soumises au Conseil fédéral pour décision d'ici à la mi-mai 2013, et les travaux préliminaires nécessaires à la mise en œuvre sont achevés au cours du second semestre 2013.**

La modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) confie de nouvelles tâches à la Chancellerie fédérale. Pour les assumer, celle-ci a développé des plans directeurs. Le 15 mai 2013, le Conseil fédéral a adopté un premier groupe de propositions. Le 9 octobre 2013, il a approuvé le plan d'analyse de la situation et du contexte. Le 29 novembre 2013, il a décidé de faire entrer en vigueur la modification de la LOGA par étapes : l'entrée en vigueur de la plus grande partie des dispositions a été fixée au 1er janvier 2014, tandis que celles relatives au service présidentiel, au contrôle de gestion, à l'analyse de la situation et du contexte et à la détection et à la gestion des crises a été repoussée au 1er janvier 2015. Le 29 novembre 2013, le Conseil fédéral a également décidé d'édicter une ordonnance sur l'organisation du Conseil fédéral, mettant ainsi en œuvre le mandat que lui avait confié le législateur à l'art. 24 LOGA.

La mise en œuvre des nouvelles tâches de la Chancellerie fédérale se détaille comme suit :

Secrétariat des délégations du Conseil fédéral : rattaché à la Chancellerie fédérale, ce nouveau secrétariat a commencé ses activités le 1er janvier 2014. Responsable de l'organisation des séances, de l'envoi des procès-verbaux des séances des délégations aux membres du Conseil fédéral, de l'information régulière du Conseil fédéral, de la gestion des dossiers et de l'archivage, il joue par ailleurs le rôle d'organe de liaison entre les membres des différentes délégations.

Gestion des crises : depuis le 1er janvier 2014, la Chancellerie fédérale apporte également un soutien logistique et méthodologique aux départements en cas de crise interdépartementale ; elle les conseille également dans le domaine de la gestion des crises.

Service présidentiel : le service présidentiel sera institué le 1er janvier 2015. Il conseillera le président de la Confédération en matière de politique extérieure en mettant à sa disposition un diplomate de carrière portant le titre d'ambassadeur, soutiendra le département du président de la Confédération en matière de communication et assurera la correspondance et les contacts avec les citoyens.

Le service présidentiel assurera par ailleurs des tâches organisationnelles d'état-major pendant l'année présidentielle.

Contrôle de gestion : la Chancellerie fédérale examine l'opportunité de poursuivre le développement des applications de contrôle de gestion du Conseil fédéral et de planification à moyen terme (EXE) ou de les remplacer par un outil informatique moderne, au plus tôt en 2015. Le Conseil fédéral en a pris acte.

Analyse de la situation et du contexte : le rapport quadriennal « Perspectives », qui constitue une des bases du programme de la législature, sera complété par un réexamen périodique des chances à saisir et des dangers identifiés. Les préparatifs visant à mettre en œuvre ce projet commenceront en 2015. À partir du 1^{er} janvier 2016, la Chancellerie fédérale élaborera chaque année une analyse continue et à long terme du contexte et de la situation. Comme le rapport « Perspectives », cette analyse sera menée en collaboration avec l'État-major de prospective. La Chancellerie fédérale soumettra ainsi chaque année au mois de mars un bref rapport au Conseil fédéral.

Détection précoce des crises : le 15 mai 2013, le Conseil fédéral a chargé la Chancellerie fédérale de procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre de la détection précoce des crises.

Objectif 3: Mettre en œuvre et documenter les projets stratégiques dans les délais et de manière adéquate, dans le respect tant des principes sur lesquels s'appuie la méthode HERMES que des évolutions techniques

En majeure partie atteint

► **Le troisième rapport sur la poursuite du développement du vote électronique est présenté au Conseil fédéral pour décision au cours du premier semestre 2013.***

Le Conseil fédéral a adopté en juin 2013 le troisième rapport sur le vote électronique adressé à l'Assemblée fédérale. Celui-ci évalue les essais de vote par Internet sur la période 2006 à 2012. Le bilan étant positif, il montre également à quelles conditions ce moyen de vote complémentaire peut être étendu par étapes à l'ensemble des électeurs. Fidèle au principe selon lequel la sécurité prime la vitesse, il précise que le nombre d'électeurs autorisés à participer aux votations par voie électronique ne pourra être relevé que lorsque des critères de sécurité encore plus stricts auront été mis en œuvre.

Au second semestre 2013, le Conseil fédéral a adapté les bases légales régissant le vote électronique en se fondant sur les conclusions du troisième rapport (révision de l'ordonnance du 24 mai 1978 sur les droits politiques). Une ordonnance de la Chancellerie fédérale sur le vote électronique en précise désormais les contours. Les nouvelles dispositions sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

- ▶ **Les projets retenus qui constituent le troisième point fort de la planification à long terme du système informatique du Centre des publications officielles (CPO) sont mis en œuvre, et la planification à long terme portant sur la modernisation du CPO est réexaminée à la lumière des nouvelles connaissances et mise à jour en cas de besoin. Les mesures requises par la réalisation du quatrième point fort de la planification à long terme sont mises en chantier.**

La planification à long terme de la modernisation du système informatique du CPO a été réexaminée et mise à jour au premier semestre 2013. Les travaux prévus pour l'étape 3 ont commencé et les mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'étape 4 ont été lancées.

Le nouveau site Internet a été mis en ligne au mois de mai 2013. Outre les anciennes versions des actes du Recueil systématique, il contient pratiquement l'intégralité des éditions de la Feuille fédérale grâce à une collaboration avec les Archives fédérales.

- ▶ **Le projet visant au remplacement d'EXE est lancé au cours du premier semestre 2013, et l'analyse préliminaire est achevée au cours du second semestre.**

L'analyse préliminaire a pu commencer en mai 2013 après le lancement du projet Processus interdépartementaux/EXE et la définition du mandat. Les objectifs détaillés du projet ont pu être adoptés par le comité responsable à la fin août 2013. Diverses solutions respectant les exigences requises ont ensuite été développées. La fin de l'analyse préliminaire, prévue pour décembre 2013, a dû être repoussée à mi-février 2014 afin de pouvoir apporter des compléments d'information aux départements et les consulter à nouveau. Les travaux prennent donc un retard de deux mois environ.

Département des affaires étrangères

Objectif 1: Entretien et développement de nos relations avec les Etats voisins en privilégiant les régions frontalières et en recherchant des solutions rapides et durables aux défis actuels

En majeure partie atteint

- ▶ **Les relations avec la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, le Lichtenstein et la Grande-Bretagne doivent être développées dans les domaines prioritaires. Le but est de mettre sur pied des projets concrets avec ces pays aux niveaux bilatéral, multilatéral et international.***

Les relations avec les Etats voisins et la Grande-Bretagne se sont encore intensifiées. Avec la France, un dialogue bilatéral sur les questions fiscales a été amorcé. Concernant la mise en œuvre des accords d'imposition à la source conclus avec l'Autriche et la Grande-Bretagne, les premières expériences qui ont pu être faites sont positives. Bien qu'inférieurs aux premières estimations, les montants transférés à la Grande-Bretagne se sont avérés importants. Après le remaniement du gouvernement italien, la Suisse et l'Italie ont repris leurs discussions à haut niveau sur les questions financières et fiscales. La signature, survenue à l'automne dernier, d'un accord révisé de coopération policière a permis de jeter de nouvelles bases pour la collaboration entre la Suisse et l'Italie dans ce domaine. L'année 2013 ayant été pour l'Allemagne et l'Autriche une année électorale, le traitement de certains dossiers bilatéraux a pris du retard, d'où l'absence encore de résultats concrets. Avec la Grande-Bretagne, de nombreux contacts ont eu lieu aux niveaux politique et technique. Au niveau multilatéral, plusieurs projets concrets ont pu être initiés ou poursuivis avec le soutien des pays voisins, en particulier l'appel du 10 octobre 2013 pour l'abolition de la peine de mort, cosigné par 42 ministres des Affaires étrangères européens, l'initiative de septembre 2013 au Conseil des droits de l'homme pour la protection de la sphère privée et l'engagement commun en faveur de la Cour pénale internationale.

- ▶ **Les plans d'action relatifs au développement des relations et à des projets concrets avec l'Italie et la France ont été élaborés et sont en phase de réalisation. Un plan d'action est également mis sur pied pour des coopérations concrètes avec le Royaume-Uni.**

Le 18 janvier 2013, un cadre de coopération renforcée entre les ministères des affaires étrangères suisse et italien a pu être signé au niveau des ministres. Un projet de cadre de coopération similaire a été transmis par le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères à son homologue français fin 2012. Les consultations politiques du 8 novembre 2013 ont permis de confirmer l'échange intensif entre les ministères des affaires étrangères. La réponse officielle à la proposition suisse n'a toutefois pas encore été transmise. Un plan d'action avec la Grande-Bretagne n'a pas été élaboré : la coopération bilatérale s'est en effet appuyée sur l'approche pragmatique des Britanniques. Pour aborder les questions d'intérêt commun et tenir compte de l'évolution des priorités, les deux pays ont axé leur collaboration sur les besoins.

- ▶ **La présidence de l'OSCE en 2014 sera pour la Suisse l'occasion de collaborer étroitement avec ses voisins et de donner une nouvelle impulsion constructive aux relations bilatérales.***

La future présidence de l'OSCE ainsi que les engagements et les initiatives en matière de politique de paix qui en découlent ont contribué au renforcement de la coopération avec d'importants pays européens. Les Etats voisins ont salué l'engagement de la Suisse au sein de l'OSCE et fait part de leur intérêt à collaborer. Les priorités de la présidence suisse ont été largement saluées et des échanges renforcés sur des objectifs spécifiques ont été convenus avec différents pays. Tous les Etats voisins se sont avérés d'importants partenaires de la présidence suisse dans le cadre des activités liées à la dimension humaine.

- ▶ **Les négociations ont progressé concernant les questions en suspens relatives à l'aéroport européen de Bâle-Mulhouse.**

Dans le domaine du droit du travail, l'accord de méthode, signé en 2012, a pu être concrétisé par l'élaboration de quatre documents de mise en œuvre. Le Conseil fédéral a approuvé les résultats le 13 novembre 2013 et autorisé l'échange de lettres entre autorités compétentes. Des discussions sur les questions fiscales en suspens ont été entamées en 2013. L'introduction unilatérale d'une nouvelle taxe par la France en 2013 a pu être empêchée suite aux interventions suisses.

Objectif 2: Renouveau et approfondissement des relations avec l'UE ; préservation à long terme de notre marge de manœuvre politique et de nos intérêts économiques en mettant en évidence le rôle de la Suisse en tant que facteur de stabilité en Europe

En majeure partie atteint

- ▶ **La Suisse continue à faire valoir sa vision en matière institutionnelle auprès de l'UE et des Etats membres. Elle recherche le dialogue tout en restant ferme sur les principes qu'elle a énoncés.***

En 2013, le dialogue avec l'UE s'est intensifié et des progrès ont été réalisés dans le domaine des questions institutionnelles. Les propositions faites par la Suisse en juin 2012 ont donné lieu à une discussion technique, au niveau des hauts fonctionnaires suisses et européens, durant le printemps 2013. Ces entretiens ont permis d'identifier des options qui puissent servir de base pour les deux parties aux futures négociations institutionnelles. Le Conseil fédéral a confirmé sa volonté de poursuivre et de rénover la voie bilatérale. Le 18 décembre 2013, il a adopté un mandat de négociation basé sur l'une de ces options, après avoir consulté les Commissions de politique extérieure du Parlement et les cantons, qui ont soutenu ce projet.

► **Les étapes d'ouverture du marché faisables dans l'agriculture et la filière alimentaire continuent à être examinées avec l'UE et des pays tiers dans le respect de la politique agricole interne.***

En raison du lien qui existe avec les questions institutionnelles et compte tenu de l'opinion publique actuelle, côté suisse, concernant les prochaines étapes des négociations consacrées à l'agriculture et à la filière alimentaire, l'ouverture globale du marché n'a pas fait l'objet de nouvelles négociations entre la Suisse et l'UE.

► **Parallèlement, la Suisse et l'UE poursuivent les négociations dans les secteurs de l'électricité, de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé publique (ALEA/ASP).***

En 2013, les négociations en vue d'un accord bilatéral sur l'électricité ont été intensifiées. Des progrès ont pu être réalisés dans divers domaines spécifiques à l'électricité. La négociation d'une solution dans le secteur de l'électricité et la poursuite des discussions institutionnelles doivent se faire en parallèle. Les questions institutionnelles restant en suspens, les négociations dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires, de la sécurité des produits et de la santé publique n'ont pas été poursuivies. Concernant les domaines de la sécurité des denrées alimentaires et de la santé publique, des pistes d'action ont été explorées avec la Commission européenne (Direction générale de la santé et des consommateurs) pour accélérer les travaux.

► **Des négociations ont été ouvertes sur la participation de la Suisse aux programmes de recherche et de formation suivants : Euratom (2014–2018), « Horizon 2020 », et « Erasmus pour tous » ainsi que sur la coopération entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la sécurité des produits chimiques.***

Les négociations sur la participation de la Suisse au nouveau programme de recherche « Horizon 2020 » (programme Euratom inclus) et celles consacrées au nouveau programme de formation de l'UE « Erasmus+ » (appelé précédemment « Erasmus pour tous ») ont été ouvertes en décembre 2013. Les négociations dans le domaine de la sécurité des produits chimiques n'ont pas été ouvertes en 2013. Des discussions exploratoires ont été menées avec la Commission européenne pour déterminer les paramètres d'éventuelles négociations.

► **Les négociations relatives à un accord administratif, aux modalités de la participation de la Suisse à l'Agence IT de l'UE, à la participation de la Suisse au système de navigation par satellite GNSS (GALILEO/EGNOS) et au Système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE-UE) sont achevées.***

Les négociations sur une participation de la Suisse avec l'agence eu-LISA (anciennement « Agence IT ») sont très avancées, après cinq rondes de négociations. Une conclusion est attendue au début 2014. Les négociations sur la participation de la Suisse au système européen de navigation par satellite GNSS se sont achevées en mars 2013 et l'accord a été signé en décembre de la même année. Les négociations relatives au rattachement des systèmes d'échange de quotas d'émission de la Suisse et de l'UE ont été entamées en mars 2011. Deux cycles de négociation se sont tenus en juillet et en décembre 2013. Le travail au niveau des experts s'est déroulé en parallèle. Les négociations devraient se terminer au début 2014.

► **Les conditions d'un éventuel renouvellement de la participation de la Suisse au programme européen MEDIA 2014–2020 pour l'encouragement de l'industrie audiovisuelle européenne ont été précisées.***

Des discussions exploratoires avec l'UE ont eu lieu en juillet et en décembre 2013 afin de clarifier les conditions du renouvellement de la participation de la Suisse au programme MEDIA 2014–2020. Le 13 septembre 2013, le Conseil fédéral a approuvé un mandat de négociation à ce sujet. L'UE ne dispose pas encore d'un tel mandat, mais devrait l'obtenir début 2014. Le Conseil fédéral a approuvé, le 18 décembre 2013, un projet de mandat de négociation relatif à la participation de la Suisse au programme Culture 2014–2020. Or ces deux programmes font désormais partie d'un seul programme-cadre « Europe créative » au niveau de l'UE. Il est donc prévu de ne conclure qu'un seul accord « Europe créative » avec l'UE.

► **Le message concernant l'accord de coopération bilatéral dans le domaine de la concurrence a été adopté.***

L'accord a été signé le 17 mai 2013. Le Conseil fédéral a adopté le message le 22 mai 2013 et autorisé la ratification de l'accord sous réserve de l'approbation de l'Assemblée fédérale.

► **Le message relatif à la participation de la Suisse en tant qu'observatrice au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a été approuvé.***

Les négociations se sont avérées plus difficiles que prévu. Quatre séries de négociations ont donc été nécessaires pour parvenir à un résultat satisfaisant. Les négociations se sont achevées le 26 juin 2013 avec le paraphage d'un accord. Les traductions officielles du texte en allemand, français et italien n'étant pas encore disponibles, la procédure de consultation n'a pu être ouverte au cours de l'année sous revue.

► **Le Conseil fédéral a pris les décisions nécessaires pour concrétiser le texte du mandat relatif au dialogue mené avec l'Union européenne au sujet des régimes fiscaux des entreprises, qu'il a adopté le 4 juillet 2012.***

Le dialogue avec l'UE a été poursuivi. Les discussions ont porté non seulement sur le fond, mais aussi sur la forme et sur le calendrier d'un éventuel accord. La concrétisation de la réforme de l'imposition des entreprises III s'est poursuivie. L'UE a accueilli favorablement les propositions de la Suisse. Le 10 décembre 2013, après avoir convenu dès le mois de juin de poursuivre le dialogue avec la Suisse, le conseil réunissant les ministres de l'économie et des finances (Conseil ECOFIN) a de nouveau fait le point sur l'état d'avancement du dialogue et décidé de le reconduire pour six mois supplémentaires.

- ▶ **Un dialogue est ouvert avec l'UE sur la révision de l'accord sur la fiscalité de l'épargne, dans la mesure où celle-ci a adopté un mandat en ce sens et a mis fin aux travaux de révision en cours de sa directive sur la fiscalité de l'épargne.***

Le 14 mai 2013, le Conseil ECOFIN a remis à la Commission européenne un mandat de négociation en vue d'adapter l'accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE. En vertu de ce mandat, les négociations doivent être menées sur la base de la proposition de révision de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne. En collaboration avec le DFAE, le DFF a étudié les différentes façons de poursuivre avec l'UE les travaux dédiés à l'accord sur la fiscalité de l'épargne. Le 9 octobre 2013, le Conseil fédéral a adopté un projet de mandat pour les négociations sur l'accord en question. Le 18 décembre 2013, après consultation des cantons et des commissions parlementaires compétentes, le Conseil fédéral a adopté le mandat définitif.

Objectif 3: Poursuite et développement de l'engagement suisse pour l'amélioration des conditions de vie et la stabilité en Europe, dans les régions limitrophes et dans le monde en général

En majeure partie atteint

Coopération internationale

- ▶ **Les différents éléments du Message concernant la coopération internationale de la Suisse 2013 – 2016 se concrétisent dans le cadre de programmes de coopération élaborés dans le respect des priorités thématiques définies. L'accent est mis sur l'action de la Suisse dans des contextes fragiles et sur sa contribution dans la résolution de crises d'envergure mondiale, au moyen d'une approche inclusive (projets intégrés) et dans l'optique d'une culture du résultat.***

Pour ce qui concerne la mise en œuvre du message du Conseil fédéral 2013-2016, la Suisse met l'accent sur les contextes fragiles en Afrique de l'Ouest, dans la Corne de l'Afrique, au Népal et en Haïti. De manière générale, des moyens plus importants sont affectés aux régions en proie aux conflits et aux crises.

L'engagement de la Suisse se focalise davantage sur les causes des conflits et sur le renforcement des dialogues politiques multilatéraux. Les recommandations figurant dans l'évaluation indépendante de l'engagement de la DDC dans des contextes de fragilité ont été mises en œuvre de manière systématique. Les stratégies de coopération ont été revues et des mesures concernant le personnel et la sécurité ont été prises. Par ses programmes globaux, la Suisse contribue à réduire les risques mondiaux dans les domaines de l'alimentation, du climat, de l'approvisionnement en eau, des migrations ainsi que des finances et du commerce. Grâce à un suivi systématique des effets produits, les répercussions de tous les programmes et stratégies de coopération sont enregistrés en temps réel et de manière plus complète.

- ▶ **La collaboration avec le secteur privé est intensifiée afin de contribuer à renforcer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et d'augmenter l'efficacité du développement.**

Comme le prévoit le message du Conseil fédéral 2013-2016, les partenariats avec le secteur privé dans le cadre de projets de coopération internationaux sont constamment développés, aussi bien sur le plan bilatéral qu'en ce qui concerne les programmes globaux. Au Chili et au Pérou, plusieurs partenariats avec des entreprises ont été conclus en avril 2013 afin d'améliorer l'utilisation des ressources en eau. La Suisse, en collaboration avec son secteur privé, s'emploie dans le cadre de la *Swiss Capacity Building Facility* à promouvoir l'accès aux prestations financières dans les pays émergents et en développement. Les critères de la DDC relatifs aux partenariats avec le secteur privé ont été développés et sont appliqués.

- ▶ **La Suisse a défini sa position par rapport au nouvel agenda des Nations Unies pour le développement (après 2015) et la soumet au processus de consultation international.***

Entre l'automne 2012 et juin 2013, une vaste consultation nationale a été menée quant à l'élaboration de la position de la Suisse. Tous les services fédéraux intéressés, les secteurs de la société civile, les milieux scientifiques et politiques ainsi que le secteur privé ont été entendus. La Suisse a été le seul pays à jouer un rôle prépondérant lors de deux consultations thématiques mondiales de l'ONU (eau et dynamique démographique). En juin 2013, le Conseil fédéral a établi la position de la Suisse lors de la 68^e Assemblée générale de l'ONU : notre pays s'engage dans 14 domaines, en particulier l'eau, la santé, l'égalité des sexes ainsi que la paix et la sécurité.

- ▶ **La Suisse met en place une stratégie « eau » ambitieuse dans le cadre de l'année internationale de la coopération en matière d'eau. Elle poursuit et développe les travaux des « Blue Peace Initiatives » et assume une position de leader dans ce domaine, qui réunit les dimensions de développement durable, sécurité et médiation.**

La Suisse a poursuivi avec succès son approche de la « Diplomatie de l'Eau » (*Blue Peace*), qui combine la création d'un cadre intergouvernemental de dialogue et d'un cadre d'activités opérationnelles sur la gestion et l'échanges des données hydriques. Au Moyen-Orient, la création d'un conseil régional de coopération pour l'eau et le projet sur le bassin du fleuve Oronte se sont poursuivis favorablement, malgré la situation en Syrie. Une rencontre entre parlementaires suisses et du Moyen-Orient a été organisée. Le concept *Blue Peace Nile* est finalisé et prêt à être lancé en 2014 tout comme le projet en Asie Centrale. La Grande-Bretagne et la Suède s'intéressent à ce processus qui se propage par ailleurs au Bangladesh et au Pakistan, à la demande des gouvernements de ces pays.

- ▶ **La Suisse se mobilise pour une cohabitation pacifique dans différents pays en développement et pays en transition, notamment en Afrique du Nord. Elle soutient ces Etats dans leurs efforts en matière de transition politique, de gouvernance, de défense des droits de l'homme et de promotion de la participation des groupes de population défavorisés aux processus de décision politique. Ces contributions sont détaillées dans les stratégies propres aux différents pays.**

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la Conférence de Busan sur l'efficacité de la coopération au développement, la Suisse mise sur une présence et un travail à long terme. Le programme suisse pour l'Afrique du Nord pour la période 2011-2016 a permis de soutenir l'Egypte, la Libye, la Tunisie et le Maroc dans les domaines de la transition démocratique et des droits de l'homme, du développement économique, de la création d'emplois, des migrations et de la protection. Au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan (Programme régional pour l'Asie centrale 2012-2015), des contributions ont permis de promouvoir les processus de transition et de mettre en œuvre des réformes de l'administration financière publique et de la santé publique, de renforcer la décentralisation et l'état de droit ainsi que d'améliorer la gestion transfrontalière de l'eau et le génie hydraulique urbain. Au Pakistan, la Suisse a par ailleurs soutenu le déroulement pacifique des élections parlementaires, des programmes visant à encourager une gouvernance démocratique ainsi que l'accès au système juridique dans les provinces. Elle a également apporté son soutien à divers processus de résolution de conflits locaux.

- ▶ **Afin de renforcer l'efficacité de la coopération au développement, la Suisse a mis en œuvre les engagements pris lors de la Conférence de Busan et contribue activement à mettre en place le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.**

La mise en œuvre a été conçue conjointement par la DDC et le SECO : les domaines prioritaires sont, en conformité avec le message du Conseil fédéral 2013-2016, la promotion de la paix et la construction de l'Etat dans des pays fragilisés, les mesures d'adaptation au changement climatique, la coopération avec le secteur privé ainsi que l'orientation vers les résultats et la responsabilité réciproque. La transparence et la prévisibilité de l'aide sont améliorées et les stratégies nationales mieux prises en compte. La Suisse soutient le secrétariat virtuel du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et a organisé une rencontre internationale sur les thèmes de l'orientation sur les résultats et de la responsabilité, thèmes dont la Suisse et le Bangladesh ont présidé la coordination.

- ▶ **Les progrès et difficultés enregistrés en matière de cohérence sont thématiques dans le cadre de l'examen par les pairs 2013 du CAD de l'OCDE. Dans le cadre de la définition de sa position par rapport au nouvel agenda des Nations Unies pour le développement (post OMD), la Suisse a renforcé la cohérence entre sa politique en matière de développement et d'environnement et d'autres domaines politiques (migration, finances/fiscalité, commerce et agriculture notamment).***

La communauté des pairs a en particulier applaudi la mention de la cohérence politique dans le message du Conseil fédéral 2013-2016. Elle a notamment souligné le rôle positif de notre système de gouvernement consensuel ainsi que du processus de consultation des offices, qui contribuent selon elle à un développement empreint de cohérence. Elle a par ailleurs salué la prise en compte accrue des aspects de politique de développement dans la politique de migration et dans la politique fiscale internationale de la Suisse. Elle a également relevé que les recommandations figurant dans le rapport du Conseil fédéral sur les matières premières sont une bonne base, qui permettra d'obtenir des résultats probants dans ce domaine. Elle a enfin estimé que la position du Conseil fédéral concernant le programme de développement post-2015 contribue également à la cohérence politique.

Promotion de la paix, sécurité internationale, respect des droits de l'homme et de l'état de droit

- ▶ **La Suisse s'engage pour la stabilité dans les régions connaissant des conflits et des tensions, comme les Balkans occidentaux, le Caucase du Sud, l'Asie centrale et l'Afrique du Nord, notamment dans la perspective de la présidence de l'OSCE en 2014.***

La Suisse assurant la présidence de l'OSCE en 2014, période pendant laquelle son objectif est de contribuer à la réconciliation et à la collaboration régionale dans les Balkans, elle a intensifié ses contacts politiques en 2013. Plusieurs rencontres avec la Serbie ont notamment eu lieu. Les deux envoyés spéciaux de la présidence de l'OSCE ont noué leurs premiers contacts dans les Balkans occidentaux et le Caucase du Sud. Dans les domaines de la promotion de la paix, des droits de l'homme et de la coopération technique, la Suisse œuvre pour un renforcement de la stabilité régionale. Elle a en outre soutenu des mesures visant à rétablir la confiance entre l'Arménie et la Turquie et favorisé la collaboration régionale en Asie centrale, en particulier dans le domaine de la gestion de l'eau.

► **Les activités de la Suisse dans le domaine de la lutte contre la peine de mort sont renforcées en maintenant l'engagement substantiel actuel et le complétant par des actions spécifiques avec des Etats partenaires.***

Le Conseil fédéral a pris connaissance le 9 octobre 2013 de la stratégie 2013-2016 de la DDC pour l'abolition de la peine de mort. La Suisse a participé activement au congrès mondial contre la peine de mort qui s'est déroulé à Madrid du 12 au 15 juin 2013 et a soutenu cet événement sur le plan financier. A l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, la Suisse a lancé dans toute l'Europe un appel contresigné par 42 ministres européens des affaires étrangères. Elle a par ailleurs renouvelé son important soutien à la Commission internationale contre la peine de mort. Elle participe également à différents projets bilatéraux visant à abolir la peine de mort et est très active au sein de forums multilatéraux.

► **En 2013, la Suisse applique les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.**

Dans le cadre de sa présidence, la Suisse a conduit avec succès un processus d'élaboration et d'approbation d'une stratégie à moyen terme pour cette initiative, afin d'en renforcer la transparence et la responsabilité tout en mettant l'accent sur la mise en œuvre. Les efforts de diffusion des Principes volontaires auprès de pays riches en ressources naturelles ont été intensifiés, notamment au Pérou et en RDC. Le dialogue engagé avec les entreprises du secteur extractif basées en Suisse a eu comme résultat l'annonce d'une prochaine adhésion à l'initiative de la part de la plus importante entreprise suisse de ce domaine.

► **Le Conseil fédéral prend connaissance du rapport de base sur la Suisse en tant que place de négoce des matières premières et définit les mesures qui doivent éventuellement être prises.**

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de la plateforme interdépartementale matières premières le 27 mars 2013. Des groupes de travail interdépartementaux ont été constitués pour effectuer le suivi des recommandations, notamment en ce qui concerne l'élaboration de propositions de standards de responsabilité sociétale des entreprises dans le domaine du négoce des matières premières et l'examen comparé des normes de transparence.

► **Le plan d'action national pour les années 2013-2014 concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité a été adopté.***

Révisé par un groupe de travail interdépartemental, le Plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 a été porté à la connaissance du Conseil fédéral le 6 novembre 2013, de même qu'un rapport de mise en œuvre pour 2010-2012.

► **L'initiative intergouvernementale de Nansen portant sur les mouvements migratoires transfrontaliers dus à des catastrophes naturelles est mise en œuvre sous la conduite de la Suisse et de la Norvège.**

La mise en œuvre de l'initiative Nansen, lancée en octobre 2012, a débuté en 2013 à la faveur d'une réunion du Comité exécutif du HCR à Genève : le comité de pilotage, dont font partie l'Allemagne, l'Australie, le Bangladesh, le Costa Rica, le Kenya, le Mexique, la Norvège, les Philippines et la Suisse, ainsi que le secrétariat ont été institués à Genève. En mai 2013, la première de cinq consultations régionales s'est déroulée dans les Iles Cook afin de mettre en commun expériences et solutions concernant le déplacement transfrontalier de populations à la suite de catastrophes naturelles. A cette occasion, des représentants de dix Etats insulaires du Pacifique ont pu s'entretenir pour la première fois des problèmes existant dans ce domaine et de pistes pour les résoudre. Les conclusions de cette rencontre ont été présentées lors de la Conférence sur les changements climatiques en juin 2013 à Bonn, lors du 44^e Forum des Iles du Pacifique, en septembre 2013 à Majuro et en octobre 2013 à Genève lors d'une réunion du Comité exécutif du HCR. La deuxième conférence régionale a réuni des représentants d'Amérique centrale au Costa Rica du 2 au 4 décembre 2013.

► **La cohabitation pacifique des différentes religions est promue dans le cadre du processus de Nyon, un dialogue entre acteurs politiques issus de milieux religieux et laïcs, lancé notamment par la Suisse.**

Deux réunions du Processus de Nyon ont été organisées en 2013. Les travaux et discussions ont couvert des problématiques importantes et d'actualité touchant toute la région de l'Afrique du Nord au Moyen-Orient, comme les perceptions et les conséquences de l'intervention militaire française au Mali ou encore les tensions croissantes entre sunnites et shiites au Moyen-Orient. La forte polarisation divisant la communauté politique et la société égyptiennes peu avant les changements politiques intervenus en juillet 2013 ont pu être thématiques, par-delà les lignes partisans et en présence de représentants de pays européens. Les conséquences des événements de juillet en Egypte sur la région, en Afrique du Nord et au-delà, ont été ultérieurement discutées.

► **La Suisse s'engage pour la promotion de la paix, des droits de l'homme et du développement au Myanmar, grâce au soutien de la nouvelle ambassade suisse sur place et en vertu des points d'ancrage identifiés et des priorités ressortant des programmes. La coopération avec le secteur privé suisse est renforcée dans ce pays.**

La stratégie de coopération pour Myanmar (2013-2017) a été adoptée en juillet 2013 et comprend quatre secteurs : 1) emploi et formation professionnelle ; 2) agriculture et sécurité alimentaire ; 3) santé, prestations sociales et gouvernance locale ; 4) paix, démocratisation et protection de la population civile. De nombreux projets s'inscrivent dans cette stratégie intégrée. L'ambassade suisse au Myanmar a créé une plate-forme destinée aux entreprises suisses et attachée à un développement économique social et respectueux de l'environnement.

► **La stratégie interdépartementale visant la stabilisation de la Corne de l’Afrique commence à être mise en œuvre.**

La Suisse a commencé la mise en œuvre de cette stratégie en renforçant son action en faveur de la stabilisation de la Somalie, en participant à deux rencontres ministérielles visant à coordonner le soutien international à la Somalie et en envoyant des représentants à la Conférence internationale du Forum du partenariat de l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement) afin de renforcer son rôle dans la résolution de conflits régionaux. En marge de son engagement bilatéral, la Suisse a entamé des négociations avec l'IGAD dans le but de conclure un accord visant à développer la collaboration régionale.

► **L’Aide humanitaire et la Coopération au développement renforcent les capacités nationales dans les contextes fragiles (dans la Corne de l’Afrique et la région des Grands Lacs notamment) dans le but d’améliorer les conditions de vie, de traiter les causes des conflits et d’augmenter la résistance aux crises.**

Dans le cadre de son engagement intensifié dans les contextes fragiles, la Suisse a déployé dans les deux régions un effort important pour renforcer la capacité des populations et des acteurs étatiques à faire face aux crises et aux catastrophes. Dans la région des Grands Lacs, la Suisse a de plus contribué au renforcement des capacités des services de base des Etats et des communes ce qui a notamment permis d’améliorer l’accès aux services de santé et à l’eau potable pour plus de 2 millions d’habitants. Durant la première année de la mise en œuvre de la Stratégie de la Suisse pour la Corne de l’Afrique 2013–2016, la Suisse a soutenu les capacités des gouvernements régionaux en Somalie à octroyer des services de base aux populations, notamment la gestion des flux migratoires et la protection des réfugiés et des déplacés.

► **Les mesures visant la stabilisation et la résolution des conflits en Afrique de l’Ouest (en particulier au Mali) sont poursuivies.**

La Suisse a continué à œuvrer à la résolution du conflit malien. Son expertise fortement appréciée aux côtés des parties au conflit et de la communauté internationale lui a permis d’obtenir un siège au sein du Comité de suivi et d’évaluation sous l’égide de l’ONU. Ce Comité appuie le gouvernement malien dans la mise en œuvre d’un dialogue politique inclusif. Dans une optique régionale du conflit malien, la Suisse a poursuivi son soutien à la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix au Niger engagée dans la mise en œuvre des accords de paix avec les ex-rebelles Touaregs au Niger. Dans le Sahel, la Suisse a poursuivi son engagement de manière coordonnée et complémentaire en matière de développement, d’aide humanitaire et de politique de paix.

Droit international public et droit international humanitaire

- ▶ **Une nouvelle rencontre intergouvernementale visant à promouvoir un meilleur respect du droit international humanitaire est organisée dans le cadre de l'Initiative suisse.**

En juin 2013, la Suisse, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, a organisé une deuxième rencontre gouvernementale visant une meilleure application du droit international humanitaire. Cette initiative a reçu un écho favorable de la plupart des Etats. Elle a permis de dégager une première série de mesures visant à favoriser l'application de l'initiative, notamment l'institution de rencontres gouvernementales régulières ou d'une procédure d'élaboration de rapports étatiques.

- ▶ **Le message concernant une base légale formelle régissant le blocage à titre préventif des avoirs de personnes politiquement exposées a été adopté. La Suisse poursuit une politique volontaire modèle dans ce domaine.***

La consultation concernant un projet de loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées a été lancée en mai 2013. Comme l'analyse des résultats de cette consultation s'est terminée en décembre 2013, il n'a pas été possible d'adopter le message correspondant durant l'année sous revue. La Suisse a fait profiter divers organes internationaux, dont le Forum arabe sur le recouvrement des avoirs, organisé au Maroc par le G8, ou le groupe de travail du G20 pour la mise en œuvre d'un plan d'action anticorruption, de son expérience dans ce domaine. Mentionnons enfin l'atelier international organisé en automne 2013 par la Suisse et le Centre international pour le recouvrement des avoirs et portant sur la restitution des fonds déposés par des potentats.

- ▶ **La collaboration avec les pays du Printemps arabe est renforcée grâce à une rencontre d'experts internationaux dans l'optique de la restitution des avoirs bloqués en Suisse. La Suisse cherche à rendre ces biens rapidement dans le cadre d'une procédure respectant l'état de droit.**

A l'invitation de la Suisse, quelque 80 experts juridiques internationaux se sont réunis début 2013 pour la deuxième fois afin de débattre, dans le contexte du Printemps arabe, de questions pratiques concernant la restitution de fonds déposés par des potentats. Plusieurs réunions d'experts bilatérales se sont également déroulées tout au long de l'année, offrant ainsi l'occasion d'aborder des questions concrètes touchant la collaboration en matière d'entraide judiciaire et de renforcer la coopération entre les autorités concernées. Les procédures ouvertes par les autorités suisses se poursuivent, à l'exception de l'entraide administrative avec l'Egypte, qui a été suspendue conformément à un arrêt du Tribunal pénal fédéral.

- ▶ **Le message relatif à la Convention internationale du 20 décembre 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été adopté.***

Le 29 novembre 2013, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la Convention internationale du 20 décembre 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ainsi que le rapport destiné à la consultation.

► **Le message concernant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées a été adopté par le Conseil fédéral.***

Le Conseil fédéral a adopté le 19 décembre 2013 le rapport explicatif concernant la Convention des Nations Unies du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées, de même que le message correspondant, qui a été transmis au Parlement.

► **La procédure de consultation concernant le message relatif à l'approbation des modifications du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (crime d'agression, élargissement des compétences en matière de crimes de guerre) a été ouverte.***

Le 26 juin 2013, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative aux amendements au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Cette procédure ayant pris fin le 20 octobre 2013, l'élaboration du message a pu débuter.

► **La Suisse a participé à la lutte contre l'impunité en faisant en sorte que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale soit ratifié et mis en œuvre de la manière la plus universelle possible. En outre, la collaboration entre les Etats membres, et entre ces derniers et la Cour pénale internationale, a été renforcée.**

La Suisse s'est impliquée dans la ratification et la mise en œuvre universelles du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, abordant ce sujet à plusieurs reprises à l'occasion de rencontres bilatérales et au sein de forums internationaux, notamment lors de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Elle a aussi soutenu des ONG qui défendent la ratification et la mise en œuvre universelles du Statut de Rome. Le vice-président suisse de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome a en particulier encouragé la collaboration entre les Etats membres et entre ceux-ci et la Cour pénale internationale.

► **La Suisse poursuit son initiative visant à améliorer le respect des principes de l'Etat de droit et à renforcer la transparence des procédures relatives aux sanctions de l'ONU.**

En 2013, la Suisse a poursuivi son soutien au point focal institué en 2009 pour recevoir les demandes de radiation de la liste relative aux sanctions contre *Al-Qaida*, de même que sa collaboration avec cet organe. Dans l'optique de l'adoption en juin 2014 d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité visant à prolonger les sanctions contre *Al-Qaida*, la Suisse s'engage aux côtés des Etats animés par la même volonté pour défendre les droits des personnes concernées. Ce groupe d'Etats a également œuvré en faveur de l'amélioration des droits de procédure des personnes et organes concernés par les régimes de sanctions géographiques arrêtés par le Conseil de sécurité.

- ▶ **La Suisse encourage la mise en œuvre équilibrée et intégrale des quatre volets de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (lutte contre les causes, prévention et répression, renforcement des moyens dont disposent les États, respect des droits de l'homme), notamment dans le cadre de sa participation au Forum mondial antiterroriste et aux travaux sur le Mémoire d'Alger. Elle soutient les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme international et son financement. Sa politique en la matière consiste à renforcer la collaboration internationale et à refuser de verser des rançons en cas d'enlèvement.**

La Suisse s'est engagée en faveur de projets visant à prévenir et combattre le terrorisme, de même qu'à lutter contre les causes de ce fléau et à sauvegarder les droits de l'homme. Le 13 juin 2013, elle a organisé à Genève, en collaboration avec l'ONU, la deuxième rencontre mondiale des coordinateurs nationaux. Lors de la quatrième réunion ministérielle du Forum mondial contre le terrorisme qui s'est déroulée le 27 septembre 2013, la Suisse a offert d'abriter à Genève le siège du Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience communautaires. Elle a par ailleurs organisé à Abuja du 26 au 28 novembre 2013 un séminaire régional sur la lutte contre le financement du terrorisme.

- ▶ **La Suisse renforce son rôle en tant qu'acteur humanitaire ainsi que de dépositaire des Conventions de Genève dans le cadre du 150e anniversaire du CICR. Elle soutient activement cette organisation avec une action particulière dans le cadre de cette commémoration.**

La Suisse a offert au CICR à l'occasion de son 150^e anniversaire des fonds supplémentaires destinés au recrutement et à la formation de 150 délégués. Elle a également signé un accord prévoyant l'intensification de la collaboration et du dialogue stratégique. De nombreuses manifestations communes ont été organisées sur les défis à relever en matière d'aide humanitaire et sur les approches permettant d'améliorer la protection des populations civiles lors de conflits armés. La Suisse œuvre pour le respect des normes de droit international, pour le renforcement de l'aide aux personnes vulnérables et pour le développement des opérations internationales de maintien de la paix. Elle a résumé ces priorités en 2013, dans une nouvelle stratégie sur la protection des populations civiles dans les conflits armés.

- ▶ **La Suisse a organisé, en coopération avec le CICR, une conférence dressant le bilan, cinq ans après, du Document de Montreux, dans le but d'aider les Etats dans la mise en œuvre de leurs obligations. Dans le cadre du comité de pilotage du Code de conduite international pour les entreprises privées de sécurité, elle a travaillé à l'établissement d'un mécanisme indépendant de gouvernance et de contrôle du Code.**

Cinq ans après l'adoption du Document de Montreux, la Suisse et le CICR, en collaboration avec le *Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces*, ont organisé une conférence intitulée Montreux+5 (du 11 au 13 décembre 2013). Les participants à la conférence ont convenu de donner priorité à la mise en œuvre des obligations des Etats et organisations internationales au regard des entreprises militaires et de sécurité privées. Le besoin d'établir un dialogue régulier entre les Etats et organisations internationales soutenant le Document de Montreux a également été souligné. L'association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privée a été créée le 20 septembre 2013 lors de sa première assemblée générale à Genève et donne ainsi vie au mécanisme de gouvernance et contrôle du Code. La charte du mécanisme de gouvernance avait été négociée avec succès lors d'une conférence qui s'est déroulée à Montreux du 19 au 22 février 2013.

- ▶ **Le 50e anniversaire de l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe est l'occasion de présenter à la population le travail du Conseil et son rôle vis-à-vis de la Suisse, et de montrer comment la Suisse peut, en étant membre d'organisations internationales, défendre ses intérêts tout en contribuant à résoudre des problèmes d'envergure mondiale.**

Cet anniversaire a permis de donner une visibilité accrue aux activités de la Suisse au Conseil de l'Europe, que ce soit à l'occasion de l'intervention du chef du DFAE devant l'Assemblée Parlementaire à Strasbourg, par la publication d'une brochure intitulée «50 visages de la Suisse au Conseil de l'Europe», par la célébration officielle à l'Université de Fribourg en présence du Secrétaire général, lors de la visite en Suisse du président de l'Assemblée parlementaire ou par la participation de 50 jeunes en provenance des onze derniers pays à avoir adhéré au Conseil de l'Europe à un voyage d'études en Suisse.

Objectif 4: Renforcement et diversification de nos partenariats stratégiques ; engagement pour une meilleure gouvernance mondiale, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels la Suisse dispose d'un savoir-faire particulier ; promotion systématique de Genève en tant que siège d'organisations et d'événements de portée internationale

En majeure partie atteint

- ▶ **La Suisse cherche à asseoir le rôle de l'ONU en tant qu'unique organisation universelle légitime vis-à-vis du G20 et d'autres groupes, afin que les décisions continuent à être prises au sein d'une entité garantissant un droit de participation à toutes les parties concernées.**

Par le biais de contacts bilatéraux avec les Etats membres du G20 (notamment des dialogues financiers), la Suisse s'est efforcée, au sein des organisations internationales concernées, de rendre les travaux et les documents réalisés dans le cadre du G20 accessibles aux Etats membres des organisations internationales. En tant que membre du Groupe pour la gouvernance mondiale, la Suisse a poursuivi son engagement en faveur d'un renforcement des échanges entre l'ONU et le G20 et a continué à revendiquer des processus plus consultatifs, ouverts et transparents de la part du G20.

- ▶ **La Suisse continue à s'engager activement pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité de l'ONU (en particulier les aspects suivants : démocratisation, transparence, limitation du droit de veto). Les activités lancées dans le cadre de l'initiative du S5 sont poursuivies par un cercle plus large d'Etats partageant le même point de vue, et la collaboration en la matière est renforcée.**

La Suisse a multiplié les efforts pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité de l'ONU. En mai 2013, le groupe suprarégional, « Responsabilité, Cohérence et Transparence » a été créé sous la houlette de la Suisse. Formé de 22 Etats, il s'est donné pour but d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. A travers différentes démarches et initiatives, ce groupe d'Etats exige du Conseil de sécurité qu'il rende mieux compte de son action et fasse preuve de plus de cohérence et de transparence.

- ▶ **La Suisse soutient la réforme de la gestion de l'ONU proposée par le secrétaire général visant une augmentation de l'efficacité de l'organisation et défend une Genève forte en tant que siège de l'ONU.**

La Suisse a apporté un soutien actif aux projets de réformes administratives du Secrétaire général de l'ONU. Elle a particulièrement contribué à ce que les intérêts des centres de recherches et de formation de l'ONU basés à Genève soient pris en compte dans le développement de stratégies de réforme touchant à ces centres. Convaincue qu'une bonne gestion de l'ONU passe par un processus budgétaire efficace, la Suisse, avec un petit groupe de pays, a lancé une initiative qui vise à développer des propositions pour améliorer ce processus.

- ▶ **En collaboration avec les autorités cantonales et communales, la Suisse favorise le renforcement du rôle et de la place de la Genève internationale dans la gouvernance mondiale, malgré une situation de plus en plus concurrentielle. Elle coordonne intensément ses actions avec la France dans ce domaine.***

Le 26 juin 2013, le Conseil fédéral a adopté une nouvelle stratégie, commune avec le Canton et la Ville de Genève, visant à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Suisse internationale par Genève. Certains éléments de la nouvelle stratégie, qui sera encore précisée dans le cadre d'un message au Parlement, ont commencé à être mis en œuvre. Dans ce cadre, les efforts visant à atteindre l'universalité des missions présentes à Genève ont été renforcés. Au 2^e semestre 2013, deux pays (Fidji et le Malawi) ont annoncé leur intention d'y déployer une mission. La Suisse internationale, qui joue un rôle actif d'Etat hôte et de médiateur, s'est vue renforcée au travers de la Genève internationale. Du 15 au 16 octobre, puis du 7 au 9 novembre et finalement du 20 au 24 novembre 2013 se sont déroulés à Genève trois cycles de négociations sur le dossier nucléaire iranien (*Iran Talks*). Les délégations parties sont parvenues le 24 novembre 2013 à un accord sur le programme nucléaire iranien. En outre, la Suisse accueillera en janvier 2014 la Conférence internationale sur la Syrie. Plusieurs réunions de préparation se sont tenues en 2013 à Genève à cet égard. Finalement l'accord entre les ministres des affaires étrangères américain et russe sur l'élimination des armes chimiques en Syrie a également pu être annoncé le 14 septembre 2013 à Genève.

- ▶ **La compétitivité de Genève est renforcée par la mise en œuvre de nouvelles mesures afin de maintenir les organisations internationales en place et de faciliter l'installation de nouvelles organisations. Une proposition de financement des rénovations d'immeubles abritant des organisations internationales est soumise au Conseil fédéral. En matière de sécurité, les décisions quant au renforcement du soutien financier de la Confédération au canton sont appliquées.***

Dans le domaine des rénovations, le Conseil fédéral a décidé le 26 juin 2013 de réformer sa politique et d'accepter à l'avenir de soutenir également des projets de rénovation d'immeubles d'organisations internationales, notamment par le biais de prêts octroyés à travers la FIPOI. Il a déposé auprès du secrétaire général de l'ONU une proposition à ce sujet pour le projet de la rénovation du Palais des Nations (*Strategic Heritage Plan*) actuellement en préparation. En matière de sécurité, la Confédération a renforcé son soutien à la Genève internationale en réitérant et augmentant certaines subventions, ainsi qu'en soutenant un renforcement du groupe diplomatique de la police genevoise.

- ▶ **La gestion des risques et la gouvernance en matière de politique de développement à l'échelle mondiale (ONU, Bretton Woods, G20) sont renforcées grâce à une orientation ciblée des décisions multilatérales et à la mise en œuvre de projets innovants dans le cadre des programmes de la coopération internationale.**

Les programmes globaux de la DDC ont permis de contribuer à la réduction des risques mondiaux dans les domaines de l'eau, de la sécurité alimentaire, du changement climatique et de la migration. Les moyens supplémentaires approuvés par le Parlement en 2011 pour la coopération au développement ont été attribués dans leur totalité et pour la plupart, déjà utilisés. Grâce à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets innovants et à sa participation au dialogue politique international, la Suisse a contribué, à l'échelle mondiale, à la réduction des pertes de récolte et à la création de nouvelles sources de revenus. Des programmes ont ainsi été déployés dans onze pays d'Afrique orientale. Sur le plan de la gouvernance centrale, la Suisse a également été très active au sein des organes de direction d'organisations multilatérales, notamment dans le cadre de l'examen quadriennal complet des Nations Unies et de l'élaboration de la nouvelle stratégie de la Banque mondiale pour 2030.

- ▶ **Les relations avec les organisations régionales (entre autres Asia-Europe Meeting ASEM) sont renforcées tant au niveau multilatéral que bilatéral.**

Les liens avec les organisations régionales ont été renforcés. La Suisse a participé pour la première fois à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM. Par sa contribution à plusieurs projets de coopération concrets, elle a renforcé son rôle au sein de cette plateforme de discussion de premier plan entre l'Europe et l'Asie. En outre, la Suisse a pris part pour la première fois à la rencontre annuelle du Forum des Iles du Pacifique, qui s'est tenue sur les Iles Marshall. De plus, elle a noué des contacts directs avec le secrétariat de l'organisation régionale des Etats d'Asie du Sud, l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale, au Népal. Par ailleurs, la première plate-forme d'échanges sur la coopération régionale avec les représentants des Etats du Groupe de Visegrad (la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie) a eu lieu le 25 octobre 2013, à Berne. La question de l'adhésion éventuelle de la Suisse au Conseil de l'Arctique, en tant que membre observateur permanent, a été mise à l'étude dans tous les départements fédéraux. En novembre 2013, la Suisse est par ailleurs devenue membre observateur de l'Alliance du Pacifique (Pérou, Chili, Colombie, Mexique).

- ▶ **La coopération politique avec les partenaires stratégiques est améliorée et diversifiée grâce à des dialogues politiques et thématiques ciblés.***

La coopération politique avec les Etats partenaires stratégiques a été améliorée et diversifiée.* Les relations avec la Russie ont pu être approfondies. La Suisse a décidé, avec la Turquie, de donner une nouvelle dimension à la collaboration déjà étroite entre les deux pays, au moyen d'un partenariat stratégique reposant sur un plan d'action concret. Les relations avec le Brésil ont été encore intensifiées. Parallèlement à leur dialogue politique, qui s'est tenu à Brasilia en novembre 2013, la Suisse et le Brésil ont consolidé les mécanismes du dialogue financier et de la commission conjointe Suisse-Brésil pour les relations économiques et commerciales, en septembre et novembre 2013 respectivement. Dans le cadre du dialogue politique, deux pays ont signé un protocole d'entente relatif à la coopération dans le domaine consulaire et migratoire, en vue des deux grands

événements sportifs qui se tiendront au Brésil en 2014 et 2016. Les relations de la Suisse avec les partenaires stratégiques qui partagent ses vues en Amérique latine (Chili, Pérou et Colombie) ont encore été renforcées, ainsi que les liens de notre pays avec le Mexique. En 2013 également, une grande importance a été accordée au maintien des contacts avec les Etats-Unis, ainsi qu'aux échanges réguliers sur des sujets d'intérêt commun. La question de la résolution du différend fiscal a systématiquement été abordée. Des dialogues politiques ont été menés avec les pays suivants : l'Australie, le Bangladesh, le Bhoutan, la Chine, l'Inde, le Japon, le Népal, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Nord, le Sri Lanka, la Corée du Sud et la Thaïlande, ainsi que l'archipel de Vanuatu, qui représentait les Etats du Pacifique. Enfin, des dialogues thématiques sur la question des droits de l'homme ont également eu lieu avec la Chine. L'engagement de la Suisse dans des dossiers majeurs de politique étrangère (p.ex. Iran, Syrie, conflit israélo-palestinien) a été intégré dans l'ensemble des dialogues politiques bilatéraux.

► **Les alliances avec les pays du G20 sont consolidées grâce à une coopération plus intense dans les domaines relevant d'un intérêt commun.**

Désireuse de cultiver des contacts réguliers avec les autorités des Etats partenaires traitant des questions financières et soucieuse d'aligner ses positions sur celles des organisations internationales compétentes (FMI, FSB, GAFI), la Suisse alimente des dialogues financiers formels avec la majorité des pays du G20. En 2013, des dialogues financiers ont été menés avec les pays du G20 suivants : l'Australie, le Brésil, la Chine, la France, l'Inde, l'Italie, la Turquie et le Royaume-Uni. Des questions bilatérales, telles que le renouvellement de la participation de la Suisse au volet financier «Finance Track» du G20, présidé en 2014 par l'Australie, ont également été traitées dans ce cadre.

► **La Suisse participe aux activités de groupes de travail formels et informels rattachés au G20. Elle profite d'occasions telles que la présidence russe en 2013 et la présidence australienne qui suivra pour défendre ses intérêts.**

En réponse à l'invitation de la Russie, qui présidait le G20 en 2013, la Suisse a participé pour la première fois au volet financier du G20 («*Finance Track*»), et a soutenu les priorités de la présidence concernant la consolidation du budget et la réforme de la réglementation des marchés financiers. La Suisse a en outre été très active et a fait entendre sa voix dans les groupes de travail du G20 sur la politique financière, la lutte contre la corruption, ainsi que les questions d'énergie et de matières premières. Elle a activé ses contacts bilatéraux pour être associée le plus étroitement possible aux processus du G20 en 2014 également, sous la présidence australienne.

► **Les mandats de représentation Russie-Géorgie (y compris l'accord bilatéral en matière de douane), Iran et Cuba sont maintenus.***

L'exercice du mandat de représentation des intérêts étasuniens en Iran s'est poursuivi en 2013 à la satisfaction de toutes les parties. En 2013, la Suisse a exercé son mandat de puissance protectrice et a représenté les intérêts de la Russie en Géorgie et ceux de la Géorgie en Russie. En outre, elle a suivi, en tant que tierce partie neutre, le processus de mise en œuvre de l'accord russo-géorgien sur l'administration des douanes et le contrôle des marchandises du 9 novembre 2011, qui a permis à la Russie d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce. Le mandat de défense des intérêts entre Cuba et les Etats-Unis, qui est pour l'essentiel de nature formelle, n'a pas occasionné d'activités notables en 2013.

► **La stratégie pour la future collaboration entre la Suisse et l'Organisation internationale de la francophonie a été adoptée. La Suisse s'implique davantage dans certains domaines où elle dispose de compétences reconnues et apporte ainsi une contribution utile à la communauté internationale.**

La stratégie de la Suisse en Francophonie a été mise en œuvre sous forme de concept d'engagement. Les offices concernés et la délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ont été consultés et mettent l'accent sur les activités de bonne gouvernance. Cette stratégie englobe également les activités en matière de coopération scientifique et de recherche. En 2013, la Suisse a mis l'accent sur l'aide aux pays en transition au sein de la Francophonie. Elle a mis à la disposition de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) une experte électorale à long terme à Madagascar et a soutenu l'OIF dans ses activités d'accompagnement des sorties de crise. Souhaitant contribuer au projet de «Francophonie économique», la Suisse a organisé à Genève en octobre 2013 un colloque international sur l'inclusion financière, base d'un futur partenariat entre l'OIF et l'Union postale universelle.

► **La politique extérieure prend davantage en compte le positionnement de la Suisse en tant que leader mondial dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. Les interactions entre politique extérieure et science font l'objet d'une analyse plus approfondie, et une stratégie est élaborée en collaboration avec le département responsable de la formation, de la recherche et de l'innovation, afin d'exploiter au mieux le réseau extérieur suisse et de mettre à profit les synergies entre les différents instruments de la coopération suisse en matière de formation et de recherche.**

La stratégie en question a été élaborée sur la base d'analyses internes et a déjà fait l'objet de discussions informelles avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation. Elle propose plusieurs approches pour faire de la formation, de la recherche et de l'innovation des points d'ancrage de la politique extérieure suisse. Elle prévoit ainsi d'optimiser les instruments et les ressources dont dispose le DFAE pour la promotion de la Suisse en tant que pôle d'excellence en matière de formation, de science et d'innovation.

- ▶ **Les aspects scientifiques sont systématiquement abordés lors des contacts internationaux et des forums de coopération, comme c'est le cas avec les Etats européens dans le contexte de la coprésidence suisse de l'Agence spatiale européenne.**

Tant sur le plan bilatéral que multilatéral, la Suisse a profité de toutes les occasions qui s'offraient à elle pour mettre en avant la coopération scientifique et les atouts des acteurs et des institutions helvétiques dans ce domaine. Grâce à la co-présidence de l'ASE, la Suisse a pu tirer parti d'une plus grande présence politique pour renforcer sa coopération, non seulement avec ses pays limitrophes et les autres membres de l'ASE, mais également avec des nations spatiales extra-européennes.

Objectif 5: Développement des mesures de soutien en faveur des ressortissants suisses qui habitent à l'étranger, y voyagent ou y rencontrent des situations d'urgence ; mesures ciblées de prévention des dangers

En majeure partie atteint

- ▶ **La gestion de la Helpline DFAE, point de contact centralisé pour toutes les questions liées aux services consulaires, est consolidée, en lien avec la plateforme Internet Itineris, consacrée à l'enregistrement en ligne des voyageurs.**

La Helpline DFAE a recueilli en 2013 près de 35 000 demandes, auxquelles elle a apporté une réponse. Avant l'été 2013, la Helpline a sorti un dépliant intitulé « Départ réfléchi. Voyage réussi. », qui est joint à chaque nouveau passeport. Quelque 40 000 personnes sont enregistrées dans Itineris, plate-forme d'enregistrement en ligne des Suisses voyageant à l'étranger. En collaboration avec le Centre de gestion des crises, la Helpline envoie régulièrement des SMS aux personnes enregistrées dès lors que la situation sécuritaire se dégrade fortement et de manière subite sur leur lieu de séjour.

- ▶ **Des solutions de cyberadministration sont développées et mises en œuvre progressivement dans le domaine de la direction consulaire.**

Dans le domaine du soutien aux Suisses voyageant ou séjournant à l'étranger, une application pour téléphone mobile et tablette a été lancée, regroupant différents services utiles. Il a également été procédé à un appel d'offres en vue du développement d'une plateforme d'annonce et de service pour nos citoyens immatriculés auprès de nos représentations. L'utilisation de stations mobiles d'enregistrement des données biométriques nécessaires à l'établissement de passeports est assurée de manière large, en particulier pour garantir un service de proximité aux personnes éloignées de la représentation suisse compétente. Pour le domaine des visas, la possibilité de procéder en ligne aux premières étapes de l'enregistrement d'une demande est assurée par l'intermédiaire des partenaires externes auxquelles certaines tâches ont été confiées.

► **Emigration Suisse propose ses services en ligne, sur la nouvelle plateforme Internet.**

La plateforme Internet « Vivre à l'étranger » fournit des informations sur le séjour, l'émigration et le retour en Suisse. Actuellement, douze dossiers d'information sur les pays et dix aide-mémoire existent en français, allemand et italien. Le guide pratique « Retour des Suisses de l'étranger » est également disponible en version anglaise.

► **La collaboration avec d'autres Etats en matière de prestations consulaires est renforcée et davantage formalisée.**

Dans le domaine des visas, de nouvelles conventions de représentation ont été conclues dans le cadre Schengen. De manière plus générale, le développement de coopérations dans le domaine consulaire a fait l'objet d'une attention particulière, plusieurs déclarations d'intention ayant été conclues entre les ministères compétents (Brésil, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Slovaquie). Des négociations formelles ont par ailleurs été lancées avec l'Autriche en vue de la conclusion d'un large accord de coopération consulaire. Des consultations consulaires se sont en outre déroulées, aussi bien dans la perspective de trouver des partenaires susceptibles d'étendre le support offert à nos citoyens séjournant à l'étranger et de veiller à la mise en place de processus efficaces d'octroi des visas Schengen (Allemagne, Autriche, Espagne, Pays-Bas, Pologne, Slovénie) que dans celle de faciliter les mouvements, le séjour et le soutien offert à nos citoyens dans certains pays (Brésil, Chine, Russie, Turquie).

► **Le grand public est davantage conscient des risques que comportent les voyages à l'étranger, les Conseils aux voyageurs du DFAE sont connus et leur qualité est reconnue. La sensibilisation du public et la prévention des crises sont renforcées et s'appuient sur des témoignages d'anciens otages, des films, des actions lors de grands événements publics et des contacts ciblés avec le secteur touristique.**

Les deux otages suisses libérés en mars 2012 après huit mois de captivité au Pakistan ont tenu six conférences dans les écoles de tourisme de quatre cantons ainsi qu'à l'Université de Berne. L'objectif de la campagne de prévention menée en 2012-2013 était de sensibiliser les futurs professionnels du tourisme ainsi que les voyageurs en quête d'aventure aux risques que comportent les voyages dans des régions où le DFAE déconseille de se rendre. Le Département tire un bilan positif de cette expérience. La participation du DFAE au salon des vacances et des voyages de Zurich a constitué un autre volet de ce travail de prévention. En cas de crise, les contacts avec le secteur touristique sont institutionnalisés et cette tradition est consolidée par des échanges d'expériences annuels.

- ▶ **Des solutions créatives en matière de gestion des risques sont évaluées, telles que la mise en place d'une plateforme électronique d'échange de données avec le secteur de l'économie.**

Des contacts bilatéraux ont permis, en 2013, d'approfondir la collaboration avec des partenaires publics et privés dans le domaine de la gestion de crises. Le Centre de gestion des crises du DFAE a poursuivi ses efforts de modernisation et d'évaluation de ses instruments pour pouvoir exploiter de manière optimale les synergies avec d'autres acteurs en situation de crise.

Objectif 6: Réalisation de mesures garantissant la bonne mise en œuvre de la stratégie de communication internationale 2012–2015

En majeure partie atteint

- ▶ **L'image de la Suisse à l'étranger est améliorée grâce à la coopération internationale, notamment dans les domaines où la Suisse est particulièrement compétente (eau et sécurité, innovation, formation et recherche, abolition de la peine de mort, par ex.).**

L'image de la Suisse à l'étranger a pu être améliorée. L'engagement suisse dans le domaine de la « Diplomatie de l'Eau » (Blue Peace) a motivé des dizaines d'organes de presse à réaliser des reportages sur cette thématique. Dans le domaine de la communication internationale, l'accent a également été mis sur les atouts de la Suisse. Par exemple, l'innovation dans le domaine de l'énergie durable est au cœur de projets tels que Solar Impuls et Planet Solar, soutenus par le DFAE.

- ▶ **Le réseau extérieur suisse est renforcé et modernisé en adéquation avec le réexamen des tâches de la Confédération.**

Les mesures adoptées par le Conseil fédéral le 25 avril 2012 dans le cadre du réexamen des tâches de la Confédération pour l'optimisation du réseau de représentation ont été poursuivies en 2013, conformément au calendrier. Avec la décision prise par le Conseil fédéral le 9 octobre 2013 d'ouvrir une ambassade à Oman et un consulat général à Ho Chi Minh-Ville (Vietnam), la Suisse adapte et renforce son réseau de représentations à l'étranger conformément à la stratégie de politique extérieure.

- ▶ **Le groupe de travail interdépartemental pour la communication internationale et les sous-groupes thématiques ont entamé leurs activités, afin d'assurer la coopération entre les différents services de l'administration fédérale en matière de communication internationale.**

Le groupe de travail pour la communication internationale, créé en 2012, a organisé en janvier 2014 une réunion de suivi consacrée à l'évaluation des activités thématiques de 2013 et à la définition des objectifs pour 2014. La coopération avec les offices spécialisés dans l'éducation, la recherche et l'innovation s'est poursuivie de manière encore plus intensive en 2013.

► **Des projets de communication internationale sur les chances et les enjeux dans différents domaines ont été menés à bien en Suisse et à l'étranger.**

Des thématiques porteuses de perspectives telles que l'éducation, la recherche et l'innovation, la politique des transports, la politique environnementale et la démocratie directe étaient au cœur des 250 projets réalisés à l'étranger et des 35 invitations de délégations en Suisse. Des événements sont sporadiquement organisés sur le thème de la place financière.

► **La collaboration entre Présence Suisse et des acteurs privés suisses et étrangers a été intensifiée dans le cadre de projets de communication internationale de grande envergure.**

Présence Suisse a continué à développer son réseau avec des acteurs privés en Suisse et à l'étranger. La collaboration avec des partenaires sur d'anciens projets s'étant bien déroulée, il est envisageable de faire appel à ces mêmes partenaires dans la perspective de prochaines grandes manifestations (l'Exposition universelle de Milan, p. ex.).

► **Les crédits pour la participation de la Suisse officielle aux Jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront en 2016 à Rio de Janeiro (Brésil) et aux Jeux olympiques d'hiver de 2018 à Pyeongchang (Corée) ont été soumis au Conseil fédéral.**

Le Conseil fédéral a approuvé, le 7 juin 2013, la participation de la Suisse aux Jeux olympiques et paralympiques de 2016 au Brésil ainsi qu'un programme consacré au Brésil pour la période 2014-2016 et les moyens permettant de le mettre en place. La proposition relative à la participation de la Suisse à Pyeongchang n'a pu être soumise au cours de l'année en raison d'un manque d'informations sur l'infrastructure à disposition sur place.

Département de l'intérieur

Objectif 1: Poursuivre la réglementation de la médecine humaine

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif à la modification de l'art. 119 de la Constitution et de la loi sur la procréation médicalement assistée (autorisation du diagnostic préimplantatoire) est approuvé.***

Le 7 juin 2013, le Conseil fédéral a approuvé, à l'attention des Chambres fédérales, le message concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain (art. 119 Cst.) et de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (diagnostic préimplantatoire). La procédure préliminaire relative à cette réglementation est ainsi achevée.

- ▶ **La procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine est ouverte.***

Le 12 mars 2013, la Commission d'experts pour l'analyse génétique humaine a transmis au Conseil fédéral sa recommandation relative à la révision de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH). Selon cette recommandation, la LAGH nécessite une révision plus importante que supposé. Etant donné que les travaux préparatoires ont pris plus de temps que prévu, la procédure de consultation n'a pas pu être ouverte en 2013.

- ▶ **La loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Les dispositions d'exécution s'y rapportant sont approuvées.***

Le 20 septembre 2013, le Conseil fédéral a approuvé les nouvelles dispositions d'exécution. La loi et les ordonnances sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Objectif 2: Promouvoir la santé et la prévention

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif à la révision partielle de la loi sur les professions médicales est approuvé.***

Le 3 juillet 2013, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la révision partielle de la loi sur les professions médicales et le projet de loi correspondant.

- ▶ **La procédure de consultation concernant le projet de loi sur les professions de la santé est ouverte.***

Le 13 décembre 2013, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant le projet de loi sur les professions de la santé. La consultation durera jusqu'au 18 avril 2014.

- ▶ **Le rapport de consultation concernant la loi fédérale sur l'enregistrement du cancer et d'autres maladies est publié. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.***

Le 30 octobre 2013, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de consultation concernant la loi fédérale sur l'enregistrement du cancer et d'autres maladies. Une large majorité des participants à la consultation a approuvé ce projet de réglementation fédérale. Le Conseil fédéral a donc chargé le Département fédéral de l'intérieur d'élaborer un projet de loi d'ici la fin de 2014.

- ▶ **La procédure de consultation concernant la réglementation fédérale sur la protection contre les rayonnements non ionisants et le son est ouverte.***

L'élaboration du projet de loi a pris plus de temps que prévu car les dispositions portent non seulement sur les pointeurs lasers dangereux, mais aussi sur d'autres produits concernés. Comme il existe déjà différentes réglementations dans ces domaines et que le projet de loi doit uniquement servir à combler les lacunes et à traiter les points essentiels, il fallait d'abord régler les questions concernant la densité normative, la base constitutionnelle, l'exécution de ce nouvel acte légal ainsi que les différentes compétences. La procédure de consultation n'a donc pas pu être lancée en 2013.

- ▶ **La décision du Conseil fédéral concernant la prolongation du programme national Migration et santé 2014–2016 est disponible.***

Le programme national Migration et santé 2008-2013 a été conçu pour améliorer la santé des migrants en Suisse et mettre en place un système sanitaire adapté à leurs besoins. Le 10 avril 2013, le Conseil fédéral a prolongé jusqu'à fin 2017 ce programme qui a fait ses preuves, afin de poursuivre le travail effectué et de le pérenniser.

Objectif 3: Promouvoir la qualité et l'économicité du système de santé

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient est approuvé.***

Le 29 mai 2013, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le projet de loi fédérale sur le dossier électronique du patient et le message correspondant.

- ▶ **Le message relatif à l'initiative populaire « Pour une caisse publique d'assurance-maladie » est approuvé.***

Le 20 septembre 2013, le Conseil fédéral a décidé de recommander le rejet, sans contre-projet, de l'initiative populaire « Pour une caisse publique d'assurance-maladie ». Parallèlement, il a approuvé un projet de révision partielle de la loi sur l'assurance-maladie qui doit permettre de mieux lutter contre la sélection des risques.

► **Le message complémentaire relatif à la révision de la loi sur l'assurance-accident (LAA) est approuvé.***

Le message complémentaire relatif à la révision de la loi sur l'assurance-accidents n'a pas pu être élaboré car les partenaires sociaux contestaient l'étendue de la réglementation. Un accord a été trouvé, mais seulement au cours du dernier trimestre 2013, le temps a donc manqué pour préparer avant la fin de l'année le projet à mettre en consultation.

► **La procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) visant à faciliter les projets de coopération transfrontalière dans le domaine de la santé est ouverte.***

L'élaboration du projet de loi a duré plus longtemps que prévu car il a encore fallu clarifier différentes questions relatives à des projets-pilotes en cours. La procédure de consultation n'a donc pas pu être lancée durant l'année sous revue.

► **Le rapport portant sur les mesures permettant de mieux concilier l'exercice d'une activité lucrative et la prise en charge de proches est approuvé.***

Suite à la transmission au Conseil fédéral du postulat 13.3366 de la CSSS-CN «Prévoir des allocations d'assistance et des possibilités de décharge pour les personnes qui prennent soin d'un proche», le contenu du rapport relatif aux mesures permettant de mieux concilier travail et soins aux proches a dû être complété par d'autres points portant sur des mesures destinées à décharger et à soutenir tous les proches qui prodiguent des soins. Le rapport n'a donc pas pu être terminé au cours de l'année sous revue.

► **Le rapport portant sur la protection des données des patients et la protection des assurés, rédigé en réponse au postulat Heim (08.3493), est publié.***

Le 18 décembre 2013, le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Protection des données des patients et protection des assurés », élaboré en réponse au postulat Heim 08.3493.

Objectif 4: Approfondissement des relations avec l'UE dans le domaine de la santé publique

Partiellement atteint

► **La Suisse et l'UE poursuivent les négociations dans les secteurs de la sécurité des denrées alimentaires et de la santé publique.***

Le DFI et la Commission européenne (Direction générale de la santé et des consommateurs) ont examiné les options permettant d'accélérer les procédures dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la santé publique. L'une des principales options consiste à intégrer rapidement la Suisse au nouveau dispositif européen visant à protéger la population des menaces sanitaires transfrontalières. Une rencontre allant dans ce sens a eu lieu le 7 novembre 2013 à Bruxelles.

- ▶ **Des négociations ont été ouvertes sur la coopération entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la sécurité des produits chimiques.**

Les négociations dans le domaine de la sécurité des produits chimiques n'ont pas pu débuter en 2013. Toutefois, de nouveaux entretiens préliminaires avec la Commission européenne ont eu lieu.

Objectif 5: Consolider les assurances sociales et en garantir la pérennité

Atteint

- ▶ **Le projet de réforme de la prévoyance vieillesse comprenant les points principaux fixés par le Conseil fédéral est prêt à être mis en consultation.***

Le 21 juin 2013, le Conseil fédéral a décidé de présenter la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 sous la forme d'un projet global. Le 20 novembre 2013, le Conseil fédéral a adopté l'avant-projet relatif à la réforme de la prévoyance vieillesse et ouvert la procédure de consultation.

Objectif 6: Poursuivre le développement de la politique familiale

Atteint

- ▶ **La troisième évaluation de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est disponible.***

La troisième étude d'évaluation relative à la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial a été publiée en décembre 2013.

- ▶ **Le rapport concernant la garantie du financement du service « Conseils et aide 147 » de Pro Juventute, en réponse aux postulats Schmid-Federer (10.4018) et Fiala (10.3994), est approuvé.***

Le 3 juillet 2013, le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Conseils + aide 147 » de Pro Juventute, rédigé en réponse aux postulats Fiala (10.3994) et Schmid-Federer (10.4018).

- ▶ **Le rapport sur le congé parental et la prévoyance familiale facultatifs, en réponse au postulat Fetz (11.3492), est approuvé.***

Le 30 octobre 2013, le Conseil fédéral a approuvé le rapport « Congé de paternité et congé parental. Etat des lieux et présentation de divers modèles », rédigé en réponse au postulat Fetz (11.3492).

Objectif 7: Lutter contre la pauvreté en Suisse

En majeure partie atteint

- ▶ **Le programme national de prévention de la pauvreté et de lutte contre cette dernière est élaboré et approuvé par le Conseil fédéral.***

Le 15 mai 2013, le Conseil fédéral a adopté le concept du «Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-2018» et a doté le programme de 9 millions de francs.

- ▶ **Le rapport concernant une législation-cadre sur l'aide sociale est élaboré et discuté avec des représentants des cantons, des villes et des communes.***

Le projet de rapport « Harmonisation de l'aide sociale » a été préparé par un groupe de travail interne à l'Administration fédérale. Sur cette base, une première discussion a eu lieu le 21 octobre 2013 avec des représentants des cantons, des communes, des villes et de la Conférence suisse des institutions d'action sociale.

Objectif 8: Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance de l'étude sur les coûts économiques de la violence dans les relations de couple.***

Le 6 novembre 2013, le Conseil fédéral a pris connaissance de l'étude, qui a été publiée le 19 novembre 2013.

- ▶ **Le nombre des contrôles effectués dans les marchés publics pour vérifier l'égalité de traitement entre femmes et hommes en matière salariale est amplifié.**

En 2013, le BFEG a augmenté à sept le nombre de nouveaux contrôles dans les marchés publics. Entre 2006 et 2012, le BFEG a procédé en moyenne à trois nouveaux contrôles chaque année.

Objectif 9: Mise en œuvre de la politique culturelle de la Confédération

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a mené une discussion sur la participation au programme culturel de l'UE 2014 à 2020 et décidé de la marche à suivre.**

Le 18 décembre 2013, le Conseil fédéral a approuvé un projet de mandat de négociation concernant la participation au programme culturel 2014 - 2020 de l'UE et chargé le DFI de consulter les commissions de politique extérieure et les cantons.

- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger est approuvé.***

Le 7 juin 2013, le Conseil fédéral a approuvé le projet de loi et le message relatif à la loi fédérale sur la transmission de la formation suisse à l'étranger.

► **L'audition portant sur l'ordonnance relative à la nouvelle loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger est ouverte.**

L'audition portant sur l'ordonnance relative à la nouvelle loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger n'est pas encore ouverte, la phase parlementaire relative à la révision de la loi n'étant pas encore terminée.

► **Le rapport sur la mise en œuvre de l'arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes est prêt.**

Le 4 novembre 2013, un groupe de travail réunissant des représentants des cantons, des villes et des communes et des associations de musique a adopté le rapport sur la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel concernant la formation musicale (art. 67a Cst.). Le Conseil fédéral décidera dans le cadre du message Culture 2016 - 2019 des mesures qu'il entend mettre en œuvre.

► **Le message relatif à l'accord bilatéral concernant la participation au programme MEDIA 2014 à 2020 est approuvé.***

Des discussions exploratoires avec l'UE ont eu lieu dès le mois de juillet 2013 afin de clarifier les conditions du renouvellement de la participation de la Suisse au programme MEDIA 2014-2020, pour lequel le Conseil fédéral a approuvé un mandat de négociation le 13 septembre 2013. L'UE, pour sa part, ne dispose pas encore d'un tel mandat, mais devrait l'obtenir début 2014. Le 18 décembre 2013, le Conseil fédéral a également approuvé un projet de mandat de négociation relatif à la participation de la Suisse au programme Culture 2014-2020 vu que MEDIA et Culture font désormais partie d'un seul programme-cadre «Europe créative».

Objectif 10: Optimiser la capacité d'action et de prestation de la statistique fédérale

Atteint

► **Les modifications apportées à l'ordonnance sur les relevés statistiques sont approuvées.**

En date du 18 décembre 2013, le Conseil fédéral a fixé au 15 janvier 2014 l'entrée en vigueur de la modification de l'ordonnance sur les relevés statistiques et de la nouvelle Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur concernant l'appariement de données statistiques.

► **Les modifications de l'Annexe A de l'Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne [auj. UE] relatif à la coopération dans le domaine statistique sont entrées en vigueur.**

Le Conseil fédéral a approuvé le projet de décision n° 1/2013 du Comité statistique Suisse-UE (comité mixte) remplaçant l'annexe A de l'accord le 29 mai 2013. Le comité mixte a adopté la décision le 12 juin 2013. La décision est entrée en vigueur le même jour.

► **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur les indicateurs de la société suisse de l'information.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 22 mai 2013 le rapport du DFI sur le développement des indicateurs de la société de l'information en Suisse et a chargé l'OFS de réaliser en 2014 une enquête auprès des ménages, comme le recommande le rapport.

► **Un concept de système d'information complet destiné à mesurer l'évolution sociale, économique et écologique est élaboré.**

Le concept de base d'un système d'information complet destiné à mesurer l'évolution sociale, économique et écologique a été élaboré et discuté avec les départements concernés (DETEC/OFEV, OFEN, DEFR/SECO). Les travaux se déroulent conformément au plan fixé dans le rapport au Conseil fédéral «Economie verte: Compte rendu et plan d'action» du 8 mars 2013.

Objectif 11: Mettre en place le « Single point of Orientation » (SPO)

Non atteint

► **Les travaux préparatoires à la mise en place du « Single Point of Orientation », (SPO, registre central pour la recherche de documents officiels dans l'administration fédérale) se poursuivent.**

Les clarifications techniques relatives à la mise en place d'un registre central pour la recherche de documents officiels dans l'ensemble de l'administration fédérale sont achevées. Les conditions relatives à l'utilisation d'un SPO ne sont toutefois pas réunies à l'heure actuelle car il n'y a pas encore de systèmes de gestion des affaires dans toute l'administration fédérale. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé de geler le projet pour l'instant et chargé le DFI de lui soumettre d'ici fin 2017 une analyse de la situation et une proposition quant à la reprise du projet.

Objectif 12: Poursuite de la réforme structurelle et opérationnelle de MétéoSuisse

Atteint

► **Des réformes structurelles et opérationnelles réalisées étape par étape permettent d'assurer la transposition des recommandations du Contrôle fédéral des finances.**

L'Office a procédé aux derniers ajustements de son organisation début 2013, d'une part dans ses domaines de spécialité et d'autre part dans ses services de support. La réforme est ainsi achevée sur le plan organisationnel. Des modifications de portée restreinte sont apportées au fil des adaptations de fond.

- ▶ **MétéoSuisse poursuit les efforts qu'il mène actuellement afin d'améliorer encore son organisation, son portefeuille de prestations et ses instruments de conduite et accroître leur utilité pour la population.**

L'office a pris les mesures suivantes dans le cadre du projet d'optimisation SAP: restructurer son portefeuille de produits, élaborer une nouvelle comptabilité analytique, mettre en place une facturation et un traitement des commandes axés sur les processus et remplacer les instruments de saisie des temps de présence et des heures de service par des outils de la Confédération. Ces changements sont opérationnels depuis le 1^{er} janvier 2014.

Objectif 13: Cadre légal pour le libre accès aux données météorologiques (principe d'open government data)

Atteint

- ▶ **MétéoSuisse étudie dans quelle mesure le principe de l'«open government data» peut être mis en œuvre sur la base de l'actuelle loi sur la météorologie ou si d'autres mesures sont nécessaires.**

Il ressort de cet examen qu'il faut procéder à une révision partielle de la loi sur la météorologie et adapter l'ordonnance afférente afin de donner des bases juridiques claires à l'accès gratuit du public aux données météorologiques et climatiques.

Objectif 14: Renforcer la protection des animaux et la conservation des espèces

Atteint

- ▶ **La modification de l'ordonnance sur la protection des animaux est approuvée.**

Le 23 octobre 2013, le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance sur la protection des animaux.

- ▶ **La loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées et ses dispositions d'exécution entrent en vigueur.**

Le Conseil fédéral a adopté le 4 septembre 2013 son ordonnance d'exécution relative à la loi fédérale du 16 mars 2012 sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées. Le chef du DFI a approuvé le même jour l'ordonnance du DFI sur le contrôle de la circulation des espèces de faune et de flore protégées. La loi et les ordonnances sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2013.

Objectif 15: Améliorer la gestion des données et rendre la coordination des contrôles dans la filière alimentaire plus efficace

Atteint

- ▶ **L'audition relative à la modification de l'ordonnance concernant le Système d'information du Service vétérinaire public est achevée.**

L'audition a été ouverte le 7 juin 2013. Les milieux intéressés ont été invités à prendre position sur le projet jusqu'au 2 septembre 2013.

Objectif 16: Mener à bon terme l'intégration de l'Office vétérinaire fédéral

Atteint

- ▶ **Le transfert et l'intégration de l'Office vétérinaire fédéral et de son Institut de virologie et d'immunoprophylaxie au DFI sont menés à bon terme.**

L'Office vétérinaire fédéral et son Institut de virologie et d'immunoprophylaxie ont été transférés et intégrés sans problèmes dans le DFI.

Département de justice et police

Objectif 1: Migration et intégration

En majeure partie atteint

- ▶ **La consultation relative à une révision de la loi sur l'asile (mise en œuvre de la refonte du domaine de l'asile) est ouverte.***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 14 juin 2013.

- ▶ **Le message relatif à une révision des dispositions sur l'intégration figurant dans la loi fédérale sur les étrangers et dans des lois spéciales est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 8 mars 2013.

- ▶ **Le plan d'action de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) est mis en œuvre dans le cadre du dialogue sur l'intégration. Un dialogue a débuté avec les partenaires pertinents sur les thèmes de la santé, de la famille et de l'encouragement préscolaire, et des projets ont été lancés dans ces domaines. Le dialogue sur le thème de la vie professionnelle a été poursuivi.**

Le dialogue sur l'intégration « Dès la naissance – Entrer dans la vie en bonne santé » a été lancé le 22 novembre 2013 en présence d'une quarantaine de représentants d'institutions publiques des trois niveaux de gouvernement et de nombreuses organisations professionnelles. L'objectif est de développer des projets concrets qui permettront à tous les enfants de Suisse, quel que soit leur pays d'origine ou leur milieu social, de commencer leur vie dans les meilleures conditions de santé. Le 6 décembre 2013, les partenaires du dialogue « Au travail – Donner sa chance – saisir sa chance » ont dressé un bilan intermédiaire positif sur le plan technique et défini les axes de travail pour 2014 ; les expériences tirées du projet « L'allemand sur le chantier » seront par exemple transposées à la Suisse romande.

- ▶ **Les programmes d'intégration cantonaux ont été évalués à la lumière des critères définis dans la circulaire de juin 2012 et des conventions de programme ont été conclues avec tous les cantons.**

L'évaluation des avant-projets présentés par les cantons s'est achevée le 28 février 2013. Les projets définitifs ont été remis le 30 juin 2013, conformément au calendrier établi. L'Office fédéral des migrations les a signés le 30 septembre 2013.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et, en fonction des avis exprimés, adopté le message relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels » (initiative sur le renvoi).***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 26 juin 2013.

- ▶ **Des négociations sont en cours entre la Suisse et l'UE en vue de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie (si la Croatie intègre l'UE, comme prévu, le 1.7.2013).**

Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation le 8 mars 2013. Les négociations se sont achevées avec le paraphe apposé le 15 juillet 2013 sur un protocole d'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie. Suite à la procédure de consultation, un message doit être présenté pour adoption au Conseil fédéral.

- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur les étrangers concernant les sanctions applicables aux entreprises de transport (« carrier sanctions »), le système d'information sur les données relatives aux passagers (« Advanced Passenger Information », API) et le financement de places de détention administrative est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 8 mars 2013.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la suppression du statut d'artiste de cabaret et adopté la modification en ce sens de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA).**

L'analyse des avis émis durant la consultation menée en 2012 a mis en évidence de manière générale la nécessité d'agir en ce qui concerne le milieu de l'érotisme, au-delà de la seule question du statut d'artiste de cabaret. Avant d'arrêter une décision quant à la suppression de ce statut, il y a lieu d'envisager des mesures permettant de mieux protéger les femmes qui travaillent dans ce secteur. Un groupe d'experts a été créé à cette fin et placé sous la houlette de l'ancienne conseillère d'Etat Kathrin Hilber. Composé de représentants d'organisations de protection des droits des femmes travaillant dans le milieu de l'érotisme, ainsi que de représentants des partenaires sociaux, des cantons et des services fédéraux concernés, il est chargé d'examiner des mesures relevant notamment du droit du travail, de la protection des victimes, de la prévention et de la coopération internationale, et de formuler des propositions. Le groupe de travail consignera ses conclusions dans un rapport, sur lequel se fondera le Conseil fédéral pour décider de la suite à donner à la question du statut d'artiste de cabaret.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'efficacité et les coûts de l'aide au retour (rédigé en exécution du postulat Müller Philipp 11.3062).***

Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le rapport pendant l'année sous revue. Comme il a fallu attendre les résultats de l'évaluation externe de l'aide au retour, la rédaction du rapport a pris du retard.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur la situation des musulmans en Suisse (rédigé en exécution des postulats Amacker-Amann Kathrin 09.4027, Leuenberger Ueli 09.4037 et Malama Peter 10.3018).***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 8 juin 2013.

- ▶ **La Suisse a renforcé sa coopération avec d'autres Etats de provenance importants (Sri Lanka, Angola, République démocratique du Congo, Maroc) et institutionnalisé, avec ces Etats, un dialogue en matière de migrations par des accords de réadmission et des accords sur les visas (des accords sont paraphés ou signés) et par des projets spécifiques (des projets sont esquissés ou mis en œuvre).**

Des accords de coopération migratoire ont été signés avec le Congo et l'Angola. Les négociations relatives à un accord de coopération migratoire avec le Cameroun ont été conclues et le texte de l'accord de réadmission avec le Sri Lanka est finalisé. Un accord d'assouplissement du régime des visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques a été signé avec l'Angola. De tels accords ont aussi été négociés avec le Cameroun, le Qatar et le Laos. Aucun projet n'a en revanche été mis en œuvre sur la base des accords de coopération migratoire, car ces derniers ne sont pas encore formellement en vigueur dans les pays partenaires.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé une stratégie globale en matière de réinstallation de réfugiés. Cette stratégie, qui consiste en une politique renforcée, sur plusieurs années, d'accueil de groupes de réfugiés en Suisse, doit permettre d'accueillir tous les ans en Suisse, de manière ciblée et structurée, un contingent de réfugiés et de garantir, avec les cantons et les communes, leur intégration dans les meilleurs délais. Une coopération étroite avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est indispensable pour choisir les réfugiés pouvant être accueillis.**

Le Conseil fédéral a adopté, le 4 septembre 2013, un plan en vue de l'accueil et de l'intégration de groupes de réfugiés, dont la mise en œuvre est en cours.

Objectif 2: Sécurité et lutte contre la criminalité

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la loi sur le casier judiciaire et décidé de la suite de la procédure.***

La loi sur le casier judiciaire ayant reçu un accueil largement positif durant la consultation, le DFJP a décidé à l'été 2013 de soumettre au Conseil fédéral le message relatif au projet de loi remanié en même temps que les résultats de la consultation.

- ▶ **Le message relatif à la modification de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 27 février 2013.

- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 23 janvier 2013.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à une modification du droit pénal de la corruption (corruption dans le secteur privé).***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 15 mai 2013.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur des mesures préventives pour lutter contre la traite des êtres humains (en application de l'art. 386 du code pénal).**
Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les mesures de prévention des infractions liées à la traite des êtres humains (ordonnance contre la traite des êtres humains) le 23 octobre 2013.
- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé de la suite à donner au projet de loi sur les tâches de police (LPol), compte tenu du résultat de l'examen au Parlement du rapport du Conseil fédéral sur la clarification des compétences en matière de sécurité intérieure.***
Compte tenu des résultats contrastés de la consultation et vu l'issue de l'examen au Parlement des compétences constitutionnelles de la Confédération dans le domaine de la sécurité intérieure, le Conseil fédéral a indiqué le 26 juin 2013 qu'il suspendait les travaux relatifs à une loi sur les tâches de police.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le plan d'action concernant la stratégie de gestion intégrée des frontières.***
Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le plan d'action concernant la stratégie de gestion intégrée des frontières pendant l'année sous revue. En raison du grand nombre d'acteurs impliqués – en particulier les cantons, dont la collaboration étroite est indispensable pour garantir le succès de ce plan d'action –, le projet a pris du retard par rapport à la planification initiale.

Objectif 3: Coopération internationale en matière de justice et de police

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à une loi fédérale sur la collaboration avec les autorités étrangères et la protection de la souveraineté de la Suisse et, le cas échéant, adopté le message s'y rapportant.***
Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 13 décembre 2013 et chargé le DFJP de rédiger un message en tenant compte des avis émis par les participants à la consultation.
- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la modification de la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale et, le cas échéant, adopté le message s'y rapportant.***
Le Conseil a pris acte des résultats de la consultation le 20 février 2013 et décidé de renvoyer le projet. Celui-ci devra être coordonné avec la révision du droit pénal fiscal et la mise en œuvre des recommandations révisées du GAFI de 2012 sur la lutte contre le blanchiment d'argent, et adapté en fonction de l'évolution de la politique suisse en matière de fiscalité et de marchés financiers.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure concernant l'ouverture éventuelle de négociations avec l'UE en vue de renforcer et de simplifier la coopération entre les autorités de police des Etats membres de l'UE (Traité de Prüm).***

Des clarifications d'ordre technique et financier ont eu lieu pendant l'année sous revue, notamment avec les cantons, qui soutiennent le projet. Le Conseil fédéral décidera en 2014 s'il y a lieu d'ouvrir des négociations avec l'UE en vue d'une participation de la Suisse à la collaboration instaurée par le Traité de Prüm.

- ▶ **L'accord complémentaire sur la participation de la Suisse à l'Agence IT aux fins de la coopération au titre de Schengen et Dublin a été signé par le Conseil fédéral.**

Après cinq rondes, les négociations sur une participation de la Suisse à l'agence eu-LISA, qui a succédé à l'Agence IT, sont actuellement très avancées. Un certain retard a été pris en raison du temps perdu par la Commission au début des négociations ainsi que des difficultés rencontrées sur la question financière et sur celle des droits de vote. Les parties à la négociation ont enfin pu trouver un terrain d'entente en novembre 2013. L'examen du résultat provisoire des négociations dans les différents services de la Commission européenne se poursuit jusqu'en janvier 2014.

- ▶ **Le nouvel accord bilatéral de coopération policière avec l'Italie est paraphé.**

La cheffe du DFJP a signé l'accord bilatéral de coopération policière le 14 octobre 2013 à Rome.

- ▶ **La Suisse a, dans le cadre d'actions conjointes, apporté sa contribution à la protection et à la gestion des frontières de l'espace Schengen. Elle a en outre assumé des fonctions aux fins de la mise en œuvre du plan d'action de l'UE face à la pression migratoire (par ex. fonction d'« ange gardien » pour assurer le suivi d'activités définies dans le plan d'action).**

La Suisse a participé activement à l'examen de la réforme de la gouvernance de Schengen concernant la gestion des frontières intérieures et le mécanisme d'évaluation réciproque. Les travaux ont donné lieu à un développement de l'acquis de Schengen, que le Conseil fédéral a envoyé en consultation le 20 novembre 2013. Dans le cadre du plan d'action de l'UE visant à réduire la pression migratoire, la Suisse a organisé une conférence sur la question du retour, qui a réuni des experts européens à Zurich du 23 au 25 octobre 2013.

- ▶ **Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.**

L'UE a notifié à la Suisse en 2013 un total de 15 développements de l'acquis de Schengen et de deux développements de l'acquis de Dublin / Eurodac. La communication de la reprise à l'UE a eu lieu dans tous les cas dans les délais impartis. Alors que les deux développements de l'acquis de Dublin (reprise des règlements (UE) n° 603/2013 et (UE) n° 604/2013) relevaient de la compétence du Parlement, la compétence de conclure les échanges de notes relatifs aux développements de l'acquis de Schengen ressortissait pour l'essentiel au Conseil fédéral. Seuls trois des 15 développements nécessitaient l'approbation de l'Assemblée fédérale (reprise des règlements (UE) n° 1051/2013 modifiant le code frontières Schengen, (UE) n° 1052/2013 portant création d'Eurosur et (UE) n° 1053/2013 portant création d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle). Les cinq développements dont la reprise et la mise en œuvre éventuelle relevaient de la compétence de l'Assemblée fédérale ont fait l'objet d'une consultation auprès des cantons et des milieux intéressés. Les messages relatifs aux projets s'y rapportant sont en préparation.

- ▶ **Le message relatif à la participation de la Suisse en tant qu'observatrice au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a été approuvé.***

Les négociations s'étant révélées plus difficiles que prévu, quatre rondes ont été nécessaires pour parvenir à un résultat satisfaisant. L'accord n'a pu être paraphé que le 26 juin 2013. Les deux dernières rondes de négociations ont été particulièrement longues, car la Commission européenne a soumis de nouvelles propositions concernant des articles qui étaient déjà finalisés. Les deux parties ont dû procéder à des clarifications approfondies avant de trouver un compromis. Il n'a toutefois plus été possible d'ouvrir la consultation pendant l'année sous revue, car les traductions officielles de l'accord en allemand, français et italien n'étaient pas prêtes.

Objectif 4: Cohésion sociale

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à la modification du code civil (droit en matière de contribution d'entretien) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 29 novembre 2013.

- ▶ **Le message relatif à la modification du code civil (partage de la prévoyance professionnelle) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 29 mai 2013.

- ▶ **La consultation relative à la révision de la loi sur les loteries est ouverte.***

Les cantons et les milieux intéressés sont étroitement associés à l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les jeux d'argent qui sera envoyé en consultation. Toutefois, en raison du retard pris dans la nomination de la présidence de la commission d'étude, les travaux n'ont pas pu débuter selon le calendrier défini. Il n'a dès lors pas été possible d'ouvrir la consultation avant la fin de 2013.

Objectif 5: Institutions de l'Etat

Partiellement atteint

- ▶ **La consultation relative à une révision de la loi fédérale sur les droits politiques (examen préliminaire des initiatives populaires) et de la Constitution fédérale (limites matérielles à la révision de la Constitution) est ouverte.***
Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 15 mars 2013.
- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la modification de la loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique (SCSE) et décidé de la suite de la procédure.***
La procédure de co-rapport a commencé pendant l'année sous revue. L'adoption du message par le Conseil fédéral n'a toutefois plus été possible avant la fin de 2013.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les modifications de l'ordonnance sur les documents d'identité des ressortissants suisses rendues nécessaires par l'instauration de la nouvelle procédure d'établissement des cartes d'identité (établissement dans les communes au moyen d'une procédure électronique).**
La modification de l'ordonnance sur les documents d'identité n'a pas encore pu être soumise au Conseil fédéral. Outre les adaptations nécessaires aux fins de l'instauration de la nouvelle procédure d'établissement des cartes d'identité dans les communes, la révision prévue doit aussi permettre de mettre en œuvre la motion Geissbühler 10.3917 « Accès de la police à la banque de données ISA » adoptée par le Parlement.

Objectif 6: Place économique suisse

Atteint

- ▶ **Le message relatif à la modification du code des obligations (droit de la prescription) est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 29 novembre 2013.
- ▶ **Le message relatif à la révision partielle du code des obligations (sanction en cas de congé abusif ou injustifié) est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 20 novembre 2013.

Objectif 7: Encouragement de l'égalité entre hommes et femmes

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte d'une étude passant en revue des outils et des mesures pour parvenir à l'égalité salariale entre hommes et femmes.***

Le Conseil fédéral a pris acte le 13 décembre 2013 de deux études sur l'égalité salariale. La première passe en revue les mesures prises à l'étranger en la matière, la seconde met en lumière des instruments envisageables pour permettre des contrôles étatiques et instaurer l'égalité en Suisse.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1: Concrétisation du rapport sur l'armée 2010 et développement de l'armée

En majeure partie atteint

- ▶ **La procédure de consultation sur la modification des bases juridiques réglant le développement de l'armée (rapport sur l'armée 2010) est ouverte.***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 26 juin 2013. Elle s'est terminée le 17 octobre 2013.

- ▶ **Les conditions nécessaires à la concrétisation du rapport sur l'armée sont créées sur la base des lignes directrices et des valeurs de référence édictées par le Conseil fédéral et le Parlement.**

Les objectifs 2013 du projet ont été atteints dans les délais impartis. Différentes variantes et planifications ont été élaborées. La planification des structures de détail des commandements, des besoins en personnel ainsi que la planification de l'organisation de l'armée sont encore à faire étant donné que les décisions définitives concernant le futur budget de l'armée et la planification de transition n'étaient attendues qu'au 4e trimestre 2013.

- ▶ **La planification à moyen terme de l'armée et celle de l'armement et de l'immobilier sont axées sur les lignes directrices et les valeurs de référence édictées par le Conseil fédéral et le Parlement et tiennent compte de la situation en matière de ressources.**

Le PLAN GÉNÉRAL 2014 est en cours d'élaboration. La planification relative à la couverture des besoins matériels de l'armée 2014 a été approuvée par le Conseil fédéral le 26 juin 2013. Les planifications de l'armement et de l'immobilier sont disponibles. L'ensemble des planifications sont axées sur les lignes directrices et les valeurs de référence édictées par le Conseil fédéral et le Parlement et tiennent compte de la situation en matière de ressources.

- ▶ **Le rapport concernant de possibles ventes de biens immobiliers du DDPS (en exécution du Po. CPS-CE 11.3753) est approuvé.***

Le rapport n'a plus pu être approuvé en 2013 car l'ébauche de concept de stationnement de l'armée a été publiée le 26 novembre 2013 seulement et un délai est encore imparti aux cantons afin qu'ils puissent se prononcer à ce sujet.

Objectif 2: Renforcement de la gestion de type entrepreneurial au sein du département

En majeure partie atteint

- ▶ **La gestion de type entrepreneurial au DDPS (en particulier la gestion tablant sur une comptabilité analytique et la gestion de portefeuilles de projets) est effectivement renforcée.**

Afin de renforcer, au sein du département, la conduite reposant sur les principes de l'économie d'entreprise et la gestion attentive aux coûts, des «contrôles de connaissances» ainsi que des formations taillées sur mesure ont été réalisés. Des mesures organisationnelles ont été prises afin d'accélérer la gestion de portefeuilles de projets. Les projets stratégiques, en particulier ceux concernant la planification, la conduite et le controlling, ont été périodiquement traités à l'échelon du chef du DDPS.

- ▶ **La gestion de type entrepreneurial du domaine Défense est renforcée et les processus de gestion nouvellement définis sont établis.**

Le modèle de collaboration au sein du domaine départemental de la Défense, en particulier ce qui concerne la conduite selon les principes de l'économie d'entreprise, est réglé et a été introduit. Les organes concernés (rapport du commandement de l'armée et rapport de conduite de l'entreprise) sont établis et leurs tâches ainsi que leurs responsabilités sont définies. Les interfaces correspondantes ont été identifiées et fixées aux échelons du département, de l'administration fédérale et des autorités politiques.

- ▶ **Les frais d'exploitation TIC continuent effectivement de baisser.**

Les mesures d'économies pour 2013 ont pu être réalisées.

- ▶ **La gestion de l'acquisition et du cycle de vie des systèmes et du matériel est harmonisée. Les processus informatisés mis en œuvre sont adaptés et établis.**

Dans le cadre du système DDPS de planification des ressources de l'entreprise, le périmètre comptable des acquisitions d'armasuisse a été intégré à celui de la Défense, ce qui permet une vue d'ensemble sur les coûts relatifs aux projets et systèmes des domaines Défense et armasuisse. Les processus sont adaptés – la mise en œuvre et la consolidation doivent toutefois encore être améliorées. L'intégration des Forces aériennes reste à faire.

- ▶ **Le potentiel reconnu d'amélioration dans le domaine de la gestion immobilière du DDPS (p. ex. surveillance et gestion de projets) trouve une application concrète. Des mesures d'amélioration de la gestion de l'immobilier du DDPS sont définies et vont être appliquées.**

Les processus de la gestion immobilière du DDPS ont été en partie examinés et audités. L'évaluation ainsi que les mesures d'amélioration sont disponibles. La mise en œuvre des mesures reste à réaliser.

Objectif 3: Concrétisation du Réseau national de sécurité

Atteint

- ▶ **Les processus du Réseau national de sécurité sont opérationnels. Les tâches, compétences et responsabilités à répartir entre les divers partenaires au niveau fédéral et cantonal sont clairement définies. Les mesures nécessaires sont définies dans le cadre d'un concept spécifique incluant la planification de leur application.**

Les organes du Réseau national de sécurité (RNS) sont opérationnels et assurent la coordination entre la Confédération et les cantons pour les affaires actuelles en matière de politique de sécurité. Les différents projets ont été lancés avec succès; ils pourront être évalués début 2015, parallèlement aux résultats de l'exercice du Réseau national de sécurité 2014. En outre, le Conseil fédéral, la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompier ainsi que la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police ont décidé de prolonger la phase pilote du RNS jusqu'à la fin 2015.

- ▶ **L'exercice 2014 du Réseau national de sécurité est planifié et prêt pour la phase de concrétisation.**

Les travaux de planification pour l'organisation de l'exercice du Réseau national de sécurité 2014 sont en bonne voie.

Objectif 4: Développement de la protection de la population, de la protection civile et de la protection des biens culturels

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation portant sur la révision de la loi sur la protection des biens culturels.***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 15 mars 2013. Le projet de loi mis à jour a été approuvé et remis aux Chambres fédérales le 13 novembre 2013.

- ▶ **Le concept relatif à la protection civile est présenté dans le cadre de la stratégie sur la protection de la population et de la protection civile 2015+.**

Le mandat de projet pour la mise en œuvre de la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+ a été signé en mars 2013 par le chef du DDPS et le président de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompier. En raison du besoin de coordination entre les deux projets, les délais ont dû être adaptés à la demande des cantons. Les deux concepts mis à jour (Protection de la population 2015+ et Protection civile 2015+) sont désormais agendés pour mars 2015.

Objectif 5: Loi sur l'encouragement du sport et Jeux olympiques d'hiver 2022

Atteint

- ▶ **Les nouveaux processus et structures d'application relatifs à la loi sur l'encouragement du sport sont opérationnels.**
Les processus et structures d'application sont opérationnels et fonctionnent comme prévu.
- ▶ **Les mesures en rapport avec la candidature de la Suisse aux Jeux olympiques d'hiver 2022 sont appliquées.***
Le Conseil fédéral avait approuvé le message le 21 novembre 2012 déjà. Comme la candidature a été rejetée par les citoyens du canton des Grisons lors de la votation populaire de mars 2013, ce message est devenu caduc.

Objectif 6: Loi sur les services de renseignement (LSRe)

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif à la nouvelle loi sur les services de renseignement (LSRe) est approuvé.***
Le message relatif à la loi sur les services de renseignement n'a pas pu être soumis pour approbation car les divergences apparues lors de la deuxième consultation des offices n'ont plus pu être éliminées en 2013.
- ▶ **Le message sur la révision partielle de la loi fédérale sur le renseignement civil (LFRC) est approuvé.***
Le Conseil fédéral a approuvé le 14 août 2013 le message et l'ébauche de projet en vue de la modification de la loi fédérale sur le renseignement civil.

Département des finances

Objectif 1: Préserver l'équilibre budgétaire de la Confédération

Atteint

► **Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur le frein à l'endettement (en réponse au postulat Graber 10.4022).***

Le Conseil fédéral a approuvé le 29 novembre 2013 le rapport «Le frein à l'endettement de la Confédération: expériences et perspectives» en réponse aux postulats Graber Jean-Pierre (10.4022), Landolt (11.3547) et Fischer (12.3552).

Objectif 2: Développer la gestion administrative axée sur les résultats

Atteint

► **Adoption du message relatif au «Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale» (NMG). Consultation préalable de toutes les commissions parlementaires concernées sur l'élaboration détaillée du NMG.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 20 novembre 2013. Les commissions parlementaires intéressées ont été consultées durant le deuxième trimestre de 2013.

Objectif 3: Garantir l'attrait et la stabilité de la place financière suisse

En majeure partie atteint

► **Ouverture, par le Conseil fédéral, de la consultation concernant une loi sur les services financiers.***

La procédure de consultation n'a pu être ouverte durant l'année sous revue en raison de la complexité de la matière. De plus, on a constaté entre-temps qu'un projet de loi sur les établissements financiers s'imposait à titre complémentaire. A la fin de 2013, les deux textes de loi existaient sous forme de projets, mais les rapports explicatifs doivent encore être rédigés.

► **Ouverture, par le Conseil fédéral, de la consultation concernant une loi sur l'infrastructure des marchés financiers.***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 13 décembre 2013.

► **Prise de connaissance par le Conseil fédéral des résultats de la procédure de consultation relative aux recommandations révisées du Groupe d'action financière contre le blanchiment de capitaux (GAFI). Approbation du message sur la mise en œuvre de ces normes révisées.***

Le 4 septembre 2013, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation et décidé de la suite des travaux. Il a approuvé le message correspondant le 13 décembre 2013.

► **Adoption par le Conseil fédéral des mesures à prendre sur la base du «Rapport sur la politique de la Confédération en matière de marchés financiers».***

Le Conseil fédéral a développé sa stratégie en matière de politique fiscale internationale et poursuivi sa mise en œuvre. La révision des conventions contre les doubles impositions (décisions du Conseil fédéral des 14 juin, 3 juillet, 14 août et 13 septembre 2013), la conclusion d'accords sur l'échange de renseignements en matière fiscale (décision du Conseil fédéral du 21 août 2013) et la signature de la convention de l'OCDE et du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (décision du Conseil fédéral du 9 octobre 2013) ont augmenté le nombre des Etats avec lesquels la Suisse peut ou pourra échanger des renseignements en matière fiscale. De plus, le Conseil fédéral a soumis à l'approbation du Parlement les adaptations nécessaires des bases légales suisses en rapport avec l'assistance administrative en matière fiscale (décision du Conseil fédéral du 16 octobre 2013; message sur la modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale).

Le 14 juin 2013, le Conseil fédéral a décidé de participer activement aux travaux de l'OCDE visant à développer une norme internationale en matière d'échange automatique de renseignements. Cette norme doit permettre de garantir que les clients étrangers de gérants de fortune respectent leurs obligations fiscales. De plus, le Conseil fédéral a approuvé le mandat de négociation avec l'UE dans le domaine de la fiscalité de l'épargne (décision du Conseil fédéral du 18 décembre 2013).

L'approbation par le Conseil fédéral, le 13 décembre 2013, du message concernant la mise en œuvre des recommandations révisées du GAFI vise à renforcer la conformité et l'efficacité sur le plan international du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent. Par ailleurs, le 4 septembre 2013, le Conseil fédéral a décidé d'instituer un groupe d'experts aussi représentatif que possible, chargé d'analyser tant les conditions cadres que les perspectives d'avenir de la place financière, et de formuler des recommandations à ce sujet. Il s'agit principalement de renforcer la compétitivité, et de maintenir ou améliorer l'accès des fournisseurs suisses de prestations financières aux marchés étrangers. Le 10 octobre 2013, après que les autorités et le secteur privé eurent désigné leurs représentants, le DFF a confirmé la composition du groupe d'experts sur mandat du Conseil fédéral.

► **Assurance de l'analyse systématique des marchés financiers à l'attention de la cheffe du département et de la détection précoce des dangers à l'attention du Conseil fédéral.**

Les notes de discussion relatives au développement de la politique en matière de place financière qui ont été remises au Conseil fédéral les 14 juin et 9 octobre 2013 s'accompagnaient notamment d'analyses de marchés financiers. Le Conseil fédéral a également pris connaissance de diverses notes d'information sur la crise de l'euro et, le 27 mars 2013, d'un rapport de base assorti de recommandations sur la limitation des risques de réputation et le maintien de la compétitivité de la place de négoce suisse de matières premières.

► **Adoption par le Conseil fédéral des obligations de diligence en matière fiscale lors du dépôt de fonds étrangers.**

Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation le 29 novembre 2013. Il a chargé le DFF de lui soumettre une proposition concernant la teneur des obligations de diligence étendues, lorsqu'il apparaîtra que des accords sur un échange automatique de renseignements selon la norme internationale peuvent être conclus avec les principaux pays partenaires de la Suisse ou que des accords de ce type ne peuvent pas l'être dans un avenir proche.

► **Adoption par le Conseil fédéral des mandats concernant la négociation avec au moins deux Etats en vue de conclure des accords bilatéraux sur l'imposition à la source et d'améliorer l'accès aux marchés.***

Durant l'année sous revue, le Conseil fédéral n'a approuvé aucun mandat de négociation de cette nature. Néanmoins, en rapport avec sa position sur le développement d'une norme régissant l'échange automatique de renseignements en matière fiscale, il a confirmé le 14 juin 2013 que la Suisse continuera de conclure des accords bilatéraux sur l'imposition à la source avec les Etats intéressés qui n'entendent pas introduire la norme mondiale en la matière.

► **Poursuite de la mise en œuvre des normes internationales d'assistance administrative en matière fiscale par le biais de la conclusion de nouvelles conventions contre les doubles impositions conformes au standard de l'OCDE et d'accords supplémentaires sur l'échange de renseignements en matière fiscale (Tax Information Exchange Agreement, TIEA) ainsi que par le biais de l'adaptation du droit national, afin de respecter la norme internationale.***

Durant l'année sous revue, le Conseil fédéral a approuvé la signature des accords contre les doubles impositions avec la Chine (14 juin 2013), l'Australie (3 juillet 2013), la Hongrie (14 août 2013), Oman (14 août 2013) et la Belgique (13 septembre 2013), de même que la signature des accords sur l'échange de renseignements en matière fiscale avec Jersey, Guernesey et l'Île de Man (21 août 2013). De plus, il a approuvé le 4 septembre 2013 le message concernant l'approbation d'une nouvelle convention entre la Suisse et la France en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions. Par ailleurs, il a pris deux décisions concernant l'adaptation du droit national pour assurer la conformité avec la norme internationale dans le domaine de l'assistance administrative en matière fiscale, en approuvant, le 16 octobre 2013, le message sur la modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale et, le 9 octobre 2013, en signant la convention de l'OCDE et du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

Objectif 4: Place de la Suisse au sein des institutions financières internationales

Atteint

► **Sauvegarde des intérêts de la Suisse dans le cadre de la réforme des droits de vote du Fonds monétaire international (FMI).***

Dans la perspective de la réunion de printemps et de l'assemblée annuelle du FMI et des réunions des ministres des finances du G20, le Conseil fédéral a confirmé les 16 avril et 9 octobre 2013 sa position quant au processus très lent de réforme des quotes-parts au FMI et l'a exposée durant les réunions en question. La Suisse a participé activement aux travaux des divers organismes visant une nouvelle formule de calcul des quotes-parts, notamment en préconisant que ce calcul devrait tenir compte de l'importance relative des places financières dans le système financier mondial et des contributions volontaires fournies par les pays. A cet égard, la Suisse a coordonné ses efforts avec ceux d'autres pays, notamment ceux du G4 (la Belgique, les Pays-Bas et la Suède).

► **Approfondissement des liens avec les autres Etats membres du groupe de vote du FMI et de la coopération à l'intérieur dudit groupe.***

Par des contacts personnels au niveau ministériel, le Conseil fédéral a renforcé les liens avec les pays du groupe de vote. Pour ce faire, il a notamment mis à profit la réunion de printemps et l'assemblée annuelle du FMI, pour lesquelles il avait défini sa position (16 avril et 9 octobre 2013). Sur le plan institutionnel, un protocole d'entente a été signé entre le DFF et le ministère des finances de la République kirghize sur la coopération technique dans le domaine financier.

► **Mise en œuvre par étapes de la convention relative à une collaboration approfondie entre la Suisse et la Pologne au sein du FMI.***

Les travaux de mise en œuvre de la convention avec la Pologne se poursuivent. Comme le prévoit le protocole d'entente, des entretiens semestriels ont eu lieu à Berne et à Varsovie. Par ailleurs, une délégation d'experts polonais s'est rendue en Suisse pour s'informer des travaux et processus à venir dans la perspective de la participation à la future présidence du groupe de vote.

► **Approbation du message sur la contribution suisse au Fonds fiduciaire du FMI.***

Le 29 mai 2013, le Conseil fédéral a décidé de contribuer à hauteur de 50 millions de francs au Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et autorisé le DFF à proposer le crédit d'engagement y afférent dans le message relatif au budget 2014 (décision du Conseil fédéral du 21 août 2013).

► **Approbation par le Conseil fédéral du rapport sur une procédure de mise en faillite applicable aux Etats (en réponse au postulat Gutzwiller 11.4033).***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 13 septembre 2013.

► **Renforcement de l'influence de la Suisse au sein du Conseil de stabilité financière (CSF). La Suisse participe aux groupes de travail présentant pour elle un intérêt primordial.***

Le 9 janvier 2013, le Conseil fédéral a autorisé le DFF à adhérer au Conseil de stabilité financière (CSF), et à remettre la déclaration d'adhésion y afférente. Comme à son intention, le DFF siège depuis 2013 au sein d'un autre organisme central, à savoir le nouveau comité du budget et des ressources. Enfin, en ouvrant le 13 décembre 2013 la consultation relative à la loi sur l'infrastructure des marchés financiers, le Conseil fédéral a créé les bases permettant à la Suisse de mettre en œuvre la norme primordiale du CSF concernant le négoce hors bourse des produits dérivés.

► **Elargissement du réseau de contacts avec le G20 et ses Etats membres afin d'améliorer l'attention prêtée aux questions financières qui concernent particulièrement la Suisse.***

En 2013, la Suisse a participé au volet financier du G20 et entretenu d'étroits contacts bilatéraux avec le G20 et ses Etats membres, et plus particulièrement avec sa présidence (Russie). Les relations établies de longue date avec l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et le Japon se sont poursuivies, de même que les dialogues financiers entamés récemment avec l'Inde, le Brésil, l'Australie, la Turquie et la Russie. Sur la base d'un protocole d'entente signé en mai 2013, un premier dialogue financier a eu lieu avec la Chine à la fin de l'année. Dans la perspective de la réunion de printemps et de l'assemblée annuelle du FMI et des réunions des ministres des finances du G20, le Conseil fédéral a défini, les 16 avril et 9 octobre 2013, la position de la Suisse en soulignant la nécessité de développer et de mettre en œuvre des stratégies crédibles en matière de consolidation budgétaire. Par ailleurs, la Suisse a mis en lumière les risques inhérents à un maintien prolongé de l'assouplissement exceptionnel de la politique monétaire dans les grands pays industrialisés. Elle a également souligné l'importance de mener d'autres travaux visant à réglementer les marchés financiers.

Objectif 5: Relations entre la Suisse et l'Union européenne dans le domaine des marchés financiers

En majeure partie atteint

► **Suivi de la réglementation communautaire des marchés financiers dans l'optique du renforcement de la compétitivité de la Suisse et présentation du point de vue de la Suisse dans le cadre du dialogue régulier avec l'UE.**

Le 9 octobre 2013, le Conseil fédéral a déclaré que la révision par l'UE de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID) revêtait pour la Suisse une importance particulière dans la perspective de futures possibilités d'accès au marché.

Dans le cadre du dialogue régulier entamé au printemps 2012 avec la Commission européenne sur des questions réglementaires, dont les dispositions MiFID II applicables aux Etats tiers, le DFF a mené plusieurs entretiens de nature technique.

Le 25 juin 2013, un procès-verbal agréé (*agreed minutes*) a été signé au niveau du secrétaire d'Etat, spécifiant qu'il n'était pas dans les intentions de la Commission européenne d'empêcher les prestations transfrontières fournies depuis un Etat tiers. Toutefois, l'unité ne régnant pas à ce propos au sein de l'UE, on ne peut exclure que la réglementation applicable aux Etats tiers prévue dans la directive MiFID II soit de nature protectionniste, raison pour laquelle l'objectif n'est pas entièrement atteint.

► **Dialogue avec l'UE visant à modifier l'accord sur la fiscalité de l'épargne, si l'UE achève la révision en cours de sa directive sur la fiscalité de l'épargne et approuve un mandat correspondant.***

Le 14 mai 2013, le Conseil ECOFIN a confié à la Commission européenne un mandat de négociation visant l'adaptation de l'accord sur la fiscalité de l'épargne avec la Suisse. En vertu de ce mandat, les négociations doivent être menées sur la base du projet de révision de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne. En collaboration avec le DFAE, le DFF a sondé l'UE sur la suite des travaux liés à l'accord sur la fiscalité de l'épargne. Le 9 octobre 2013, le Conseil fédéral a approuvé un projet de mandat de négociation concernant l'accord en question. Après consultation des commissions parlementaires compétentes et des cantons, il a approuvé le mandat définitif le 18 décembre 2013.

Objectif 6: Attrait et crédibilité du système fiscal suisse

Partiellement atteint

► **Prise de connaissance par le Conseil fédéral des résultats de la procédure de consultation sur la suppression de la discrimination fiscale des couples mariés et l'instauration de relations équilibrées entre les charges fiscales grevant les couples mariés et les familles et approbation du message à ce sujet.***

Le 29 mai 2013, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur la suppression de la discrimination fiscale des couples mariés. Au vu des résultats contradictoires de la consultation, il a décidé de suspendre l'objet jusqu'à la votation sur l'initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage», raison pour laquelle le message n'a pas été approuvé durant l'année sous revue.

► **Ouverture par le Conseil fédéral de la consultation sur la révision du droit pénal fiscal de la Confédération.***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 29 mai 2013.

► **Approbation du message sur la révision de la loi sur la TVA (projet prévoyant deux taux d'imposition).***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 30 janvier 2013.

► **Prise de décision par le Conseil fédéral relative à la réalisation du mandat décerné le 4 juillet 2012 concernant le dialogue avec l'UE sur le régime d'imposition des entreprises.***

Les discussions avec l'UE se sont poursuivies. Dans ce cadre, les entretiens ont porté non seulement sur le contenu, mais encore sur la forme et les aspects temporels d'un éventuel accord. La troisième réforme de l'imposition des entreprises progresse. L'UE a jugé positives les propositions de la Suisse. Après avoir décidé en juin 2013 déjà d'une poursuite du dialogue avec la Suisse, le Conseil pour les affaires économiques et financières de l'UE (Conseil ECOFIN) a examiné l'état d'avancement des discussions le 10 décembre 2013 et décidé de prolonger le dialogue de six mois.

► **Si la poursuite du dialogue fiscal avec l'UE le permet, ouverture par le Conseil fédéral de la procédure de consultation sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises.***

Le déroulement du dialogue avec l'UE en matière de fiscalité n'a pas permis d'ouvrir la procédure de consultation en 2013. En revanche, une consultation des milieux économiques et des cantons sur le rapport intermédiaire a été organisée en été 2013 (du 18 juin au 31 août). Le 18 décembre 2013, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport final et chargé le DFF de consulter à nouveau les cantons.

► **Approbation par le Conseil fédéral du rapport sur les incitations fiscales visant à soutenir la recherche et le développement (en réponse au postulat de la CER-N 10.3894).***

Le rapport n'a pu être approuvé comme prévu. En raison du lien étroit existant entre les deux projets, les travaux relatifs aux incitations fiscales visant à soutenir la recherche et le développement seront coordonnés sur le fond et dans le temps avec ceux concernant la troisième réforme de l'imposition des entreprises.

► **Approbation par le Conseil fédéral du rapport sur l'imposition duale du revenu (en réponse au postulat Sadis 06.3042).***

Le rapport n'a pu être approuvé en 2013. Le postulat en question touche également le problème d'un passage au principe de l'agent payeur dans le cadre de la politique du Conseil fédéral en matière de marchés financiers. Le rapport sur l'imposition duale du revenu devra donc être approuvé par le Conseil fédéral en même temps que celui consacré au remplacement de l'impôt anticipé par un impôt à l'agent payeur.

Objectif 7: Evaluer la péréquation financière

Atteint

- ▶ **Présentation du projet consolidé de «Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière», établi en collaboration avec le groupe paritaire d'accompagnement (Confédération - cantons).**

Consolidé en collaboration avec le groupe paritaire d'accompagnement, le rapport sur l'efficacité a été remis à la cheffe du DFF le 2 décembre 2013.

Objectif 8: Réformer le système fiscal dans un sens écologique

Atteint

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du rapport destiné à l'audition sur un projet de réforme fiscale écologique.***

Le Conseil fédéral a pris connaissance, le 4 septembre 2013, du rapport concernant le passage d'un système d'encouragement (fondé notamment sur les subventions) à un système d'incitation (fondé sur la fiscalité) dans le domaine de l'énergie. Il a chargé le DFF de consulter les cantons, les partis politiques, les associations et les autres milieux intéressés.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur un projet de réforme fiscale écologique (en réponse à la motion Studer 06.3190).***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 14 juin 2013, le «rapport sur le classement de la motion Studer Heiner: réforme écologique de la fiscalité et des subventions».

Objectif 9: Renforcer la sécurité de la Suisse en protégeant les frontières extérieures de Schengen

Atteint

- ▶ **Réalisation complète de la participation de la Suisse aux opérations de l'Agence européenne pour les frontières extérieures (Frontex).**

La participation de la Suisse à des opérations Frontex est consolidée à un niveau élevé. Le service du commandement du Corps des gardes-frontière compétent pour la planification et les engagements est opérationnel. Quelque 1200 jours d'engagement ont à nouveau été fournis en 2013.

- ▶ **Détachement des premiers spécialistes en documents (agents de liaison des compagnies aériennes) dans des aéroports d'Etats tiers pour détecter les documents de voyage non valables ou falsifiés.**

Les spécialistes en documents ont été affectés aux trois lieux prévus (Pristina, Dubaï et Nairobi). De premières relèves ont déjà eu lieu.

Objectif 10: Mettre en œuvre la «Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2011 à 2015»

Atteint

► **Définition des critères relatifs aux «postes de travail mobiles».**

Les premières directives sur le télétravail dans l'administration fédérale sont disponibles; elles sont accordées à la stratégie de la Confédération en matière de TIC.

► **Présentation d'un concept de modèles et d'instruments concernant les carrières spécifiques qui fournit un cadre en matière d'orientation et de développement et propose de trois à cinq possibilités concrètes de carrières en tant que spécialiste, cadre ou directeur de projet dans des fonctions transversales.**

Désormais disponible, le concept décrit à l'aide d'exemples des modèles et des instruments pour des fonctions transversales, des postes de spécialistes et des carrières spécifiques. Dans le programme de mise en œuvre, il s'agira de préciser des mesures et des possibilités aux niveaux de l'administration fédérale en général et des départements en particulier, ainsi que la suite des travaux.

► **Approbation des plans actualisés de développement du personnel et des cadres et lancement de leur mise en œuvre au niveau fédéral.**

La Conférence des ressources humaines de la Confédération a approuvé le 21 novembre 2013 le programme révisé de développement du personnel et des cadres. De premières étapes ont été franchies vers la mise en œuvre de ce programme dans l'ensemble de l'administration fédérale, notamment par l'harmonisation de la formation des cadres et des exigences fondamentales qui leur sont posées, ou encore par une offre générale dans le domaine du conseil à la conduite (mentorat, médiation, etc.).

Objectif 11: Egalité entre femmes et hommes dans l'administration fédérale et garantie de l'égalité des chances des minorités linguistiques

Partiellement atteint

► **Approbation par le Conseil fédéral des instructions vérifiées et mises à jour pour la réalisation de l'égalité des chances.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 9 octobre 2013 les instructions révisées pour la réalisation de l'égalité des chances entre femmes et hommes. Ces instructions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

► **Approbation par le Conseil fédéral des instructions vérifiées et mises à jour concernant le plurilinguisme.***

Les instructions concernant le plurilinguisme et l'ordonnance sur les langues (de la compétence de l'OFC) ont été réexaminées et actualisées. La consultation des offices est achevée. Les deux révisions devant être coordonnées, et la mise au point au sein de l'administration fédérale ayant pris plus de temps que prévu, le Conseil fédéral n'a pu approuver les instructions durant l'année sous revue.

► **Vérification des proportions visées en matière de représentation des communautés linguistiques selon l'ordonnance sur les langues.***

Par sa décision du 13 février 2013, le Conseil fédéral a défini les nouvelles valeurs cibles en matière de représentation des communautés linguistiques. Ces valeurs cibles sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2013 et le resteront jusqu'au 31 décembre 2015 en tant que partie intégrante de la Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2011 à 2015.

► **Evaluation de l'instrument destiné à apprécier les connaissances linguistiques du personnel de l'administration fédérale et prise d'éventuelles mesures.**

L'évaluation prévue pour 2013 n'a pas eu lieu. Une décision quant à la suite des travaux sera prise en tenant compte des bases légales en cours de révision (ordonnance sur les langues, instructions concernant le plurilinguisme).

Objectif 12: Mettre en œuvre la stratégie en matière d'informatique fédérale

En majeure partie atteint

► **Approbation du premier rapport stratégique de controlling en matière de TIC au niveau fédéral.***

Le Conseil fédéral a pris connaissance le 16 avril 2013 du rapport stratégique de controlling en matière de TIC.

► **Approbation du modèle de gestion globale du portefeuille des TIC.***

Le Conseil fédéral a pris connaissance du modèle de gestion du portefeuille des TIC le 13 décembre 2013. Simultanément, il a approuvé les directives y afférentes, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

► **Approbation d'un modèle de réseau de centres de données fédérés (centres de calcul et notamment de données) de l'administration fédérale.***

Le Conseil fédéral n'a pu approuver le modèle en 2013 comme il le souhaitait. Des problèmes de financement non résolus, la nécessité d'examiner d'autres solutions, la coordination avec des programmes et projets menés en parallèle (centre de calcul DDPS / Confédération 2020) ont soulevé de nouvelles questions complexes qui exigent des éclaircissements complémentaires et une extension du programme de centres de données fédérés de la CIC.

► **Relevé des exigences des départements et de la Chancellerie fédérale en matière de services liés à l'infrastructure et à la sécurité. Les modèles de marché correspondants sont demandés au Conseil fédéral.***

Les exigences des départements et de la Chancellerie fédérale ont été recensées. Le Conseil fédéral a approuvé le 13 décembre 2013 les modèles de marché relatifs aux services standard en matière de TIC «Service d'annuaire» et «Gestion de l'identité et de l'accès».

Objectif 13: Sécurité de l'infrastructure informatique

Atteint

- ▶ **Approbation du plan de mise en œuvre de la stratégie de protection de la Suisse contre les cyberrisques.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 15 mai 2013 le plan de mise en œuvre de la «Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques».

Objectif 14: Libre accès aux données publiques

Atteint

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du rapport sur le libre accès aux données publiques et la réutilisation de ces dernières (en réponse au postulat Wasserfallen 11.3884).***

Le 13 septembre 2013, le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Le libre accès aux données publiques comme priorité stratégique de la cyberadministration». Simultanément, il a chargé le DFF d'élaborer une stratégie en matière de libre accès aux données publiques et d'en préparer la mise en œuvre.

Objectif 15: Mettre en œuvre la réorientation de l'OFIT

Atteint

- ▶ **Mise en œuvre, à l'OFIT, des premières phases (conception, première étape des changements organisationnels, offre de prestations) visant à améliorer l'efficacité, la satisfaction de la clientèle et la collaboration avec les autres fournisseurs de prestations informatiques de la Confédération.**

Comme prévu, le projet se trouve dans sa phase de mise en œuvre. La première étape des changements organisationnels s'est achevée dans les délais. En effet, depuis le 2 avril 2013, l'OFIT fonctionne selon ses nouvelles structures organisationnelles. Il a en outre pris possession de ses locaux de Zollikofen le 1^{er} novembre 2013. Pour ce qui est de l'offre de prestations, la structure du nouveau catalogue de produits a notamment été approuvée, le service de dépannage optimisé, la surveillance de l'exploitation améliorée et la nouvelle carte des processus de l'OFIT approuvée.

Objectif 16: Réviser la loi sur l'imposition du tabac

Non atteint

► **Prise de connaissance par le Conseil fédéral des résultats de la consultation relative à la révision de la loi sur l'imposition du tabac.**

En raison de la révision en cours du droit pénal fiscal, la révision totale de la loi sur l'imposition du tabac telle qu'elle était initialement prévue a été ramenée à deux points essentiels (compétence d'augmentation de l'impôt et décentralisation). Le 21 août 2013, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation portant sur la version réduite du projet, qui s'est achevée le 21 novembre 2013. Le temps à disposition avant la fin de l'année sous revue n'a pas permis de porter les résultats de la consultation à la connaissance du Conseil fédéral.

Objectif 17: Rendre plus transparent le controlling des achats

Atteint

► **Remise au Conseil fédéral du rapport établi sur la base de la statistique des paiements liés aux achats, rapport énumérant les éventuelles mesures à prendre par les départements.**

Le 13 septembre 2013, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport « Controlling des achats. Set de reporting pour l'année 2012. Conseil fédéral ». Simultanément, il a chargé les départements et la Chancellerie fédérale d'appliquer les mesures prévues dans le rapport.

► **Pour tout marché d'une valeur supérieure au seuil déterminant, saisie par le service chargé de la gestion des contrats de l'administration fédérale des informations concernant la publication sur la plate-forme Internet simap.ch. Introduction à fin 2013 de la gestion des contrats au sein du Département des finances.**

Le système de gestion des contrats a été introduit au DFF au milieu de l'année 2013, à la satisfaction des unités administratives. Sa mise en place a été coordonnée avec le projet destiné à l'ensemble de l'administration fédérale et a respecté le budget imparti. Le système permet d'accroître la transparence des marchés publics et de soutenir les processus d'acquisition.

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Objectif 1: Regroupement et renforcement des activités fédérales dans le domaine FRI

Atteint

- ▶ **La mise en place du SEFRI est achevée; le secrétariat d'Etat est intégré au DEFR.**
Rattaché au DEFR depuis le 1er janvier 2013, le SEFRI a été opérationnel dans les délais impartis. Le Département l'a chargé d'évaluer son organisation après quelques mois de fonctionnement et de procéder aux éventuelles adaptations, processus qui a été lancé en juin 2013. Le chef du DEFR a approuvé au second semestre 2013 les adaptations et optimisations à apporter à la structure de l'organisation. Celles-ci doivent maintenant être mises en œuvre.
- ▶ **Le message FRI 2013–2016 est mis en œuvre.**
Les modifications de lois décidées sont entrées en vigueur comme prévu et les arrêtés financiers ont été mis en œuvre dans le plan financier et le budget. D'autres mesures prévues dans le message FRI pour 2013 ont été concrétisées.

Objectif 2: La qualité élevée et la renommée internationale du système suisse des hautes écoles et de la recherche sont garanties

En majeure partie atteint

- ▶ **La Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (Convention de coopération) est mise au point sur la base de l'audition et de la consultation des cantons en vue de l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).**
Les résultats des procédures d'audition et de consultation ont été évalués et certains points de la convention de coopération ont été adaptés en conséquence. Le 20 juin 2013, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a approuvé le concordat sur les hautes écoles en vue de la procédure de ratification par les cantons. Dès que le concordat sur les hautes écoles et la LEHE entreront en vigueur, le Conseil fédéral et les cantons signataires du concordat pourront signer la convention de coopération.
- ▶ **Le rapport sur la reconnaissance des diplômes et la protection des titres délivrés entre autres par les hautes écoles spécialisées dans le cadre de la nouvelle loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est approuvé (en réponse au postulat 12.3019 CSEC-N et à la motion 11.3921 Bischofberger).***
Le rapport a été approuvé par le Conseil fédéral le 18 décembre 2013. Il montre que la LEHE crée des conditions-cadre uniformes pour l'ensemble des hautes écoles dans les domaines de la reconnaissance des diplômes et de la protection des titres.

- ▶ **L'ordre de priorité pour les contributions aux investissements au sens de la loi sur l'aide aux universités pour la période 2013–2016 est approuvé par le chef du département.**

Suite à l'audition et à l'approbation des cantons en mars 2013, le chef du DEFR a signé le 16 avril 2013 l'ordre de priorité 2013-2016, lequel a pu entrer en vigueur le 1^{er} mai 2013.

- ▶ **La procédure de consultation concernant la loi sur les professions de la santé est engagée.***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 13 décembre 2013.

- ▶ **La LERI totalement révisée et l'ordonnance correspondante sont mises en vigueur.***

La loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) totalement révisée, son ordonnance principale (O-LERI) ainsi que d'autres actes d'exécution relatifs à cette loi sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014, à l'exception de certaines dispositions. Ces dernières prendront effet en même temps que la future LEHE, leur contenu étant lié à cette loi.

- ▶ **Les décisions relatives à la création de pôles de recherche nationaux (PRN; 4e série) sont prises par le chef du département.**

L'ensemble des données relatives à la 4^e série de PRN ont été évaluées conformément à la procédure établie par le Fonds national suisse. Pour la sélection finale, le chef du département a défini des principes décisionnels, sur la base desquels huit pôles de recherche nationaux au total ont pu être approuvés. La 4^e série de PRN est ainsi lancée dans les délais.

- ▶ **Le plan d'action relatif à la mise en œuvre de la politique spatiale de la Suisse est approuvé par le chef du département.**

Le plan relatif à la mise en œuvre des activités spatiales dans le domaine FRI 2013 à 2023 est approuvé. Le chef du département a défini les priorités nationales en la matière et les mesures liées à la participation de la Suisse à l'Agence spatiale européenne (ESA) et aux activités complémentaires s'y rapportant.

- ▶ **Le message concernant la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche de l'UE pour les années 2014 à 2020 est approuvé.***

Le 27 février 2013, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la participation de la Suisse à la prochaine génération de programmes-cadres de recherche de l'Union européenne (Horizon 2020) à partir de 2014. Les négociations ont débuté en décembre 2013.

- ▶ **Les conditions-cadre pour la mise en œuvre de la décision de l'UE relative à la participation de la Suisse aux initiatives phares «Technologies futures et émergentes» (FET) sont examinées.**

Le «Human Brain Project» est l'un des deux projets retenus en janvier 2013 par la Commission européenne pour devenir des projets phares en matière de technologies futures et émergentes (FET) dans le cadre des programmes-cadres de recherche de l'UE. Ce projet coordonné par l'EPFL doit permettre d'apporter de nouvelles connaissances sur le fonctionnement du cerveau humain. Les conditions-cadre de la mise en œuvre fixées par l'UE vont dans le sens souhaité par la Suisse; les moyens nationaux nécessaires à cet effet ont déjà été prévus dans le message FRI 2013-2016.

- ▶ **La procédure d'adhésion de la Suisse à la COST Office Association est engagée.**

COST a approuvé les statuts de la COST Association créée le 19 septembre 2013; les «Internal Rules» ont été acceptées en novembre 2013. Le Conseil fédéral peut maintenant décider de l'adhésion de la Suisse à cette association.

- ▶ **Le maillage international en recherche et en innovation est renforcé par un nouveau consulat swissnex au Brésil.***

La mise en place de swissnex Brésil a débuté. Une étroite collaboration avec les consulats généraux de Rio de Janeiro et de São Paulo ainsi qu'avec l'ambassade de Suisse à Brasilia est assurée en continu. A Berne, le SEFRI et Présence Suisse coordonnent conjointement les activités prévues dans le cadre de la communication internationale 2014.

- ▶ **L'accord bilatéral de coopération scientifique avec la Russie est mis en vigueur; il contribue à approfondir encore les relations scientifiques avec la Russie.**

L'accord bilatéral de coopération scientifique du 17 décembre 2012 avec la Russie est entré en vigueur le 24 juin 2013.

- ▶ **Les voies et la forme d'une participation de la Suisse à la construction et au financement de la Source européenne de spallation (ESS) sont décidées.***

Conformément à la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche, le crédit d'engagement nécessaire à la participation de la Suisse à l'ESS a été proposé dans le message FRI 2013-2016. Désormais en place, le cadre juridique ERIC (European Research Infrastructure Consortium), sur lequel repose le développement de l'ESS, nécessite un examen approfondi.

Objectif 3: La relève de la main d'œuvre qualifiée dans les domaines scientifique et économique est encouragée et les aptitudes des jeunes à se former ainsi que leur employabilité se sont améliorées

En majeure partie atteint

- ▶ **Le rapport sur les mesures prises pour garantir la relève scientifique en Suisse (en réponse au postulat 12.3343 CSEC-E) est approuvé.***

En raison du manque d'informations relatives à la relève scientifique en Suisse, il a été nécessaire de procéder en premier lieu à une enquête auprès des hautes écoles. Les données collectées ont ensuite été analysées au cours du premier semestre 2013. Sur cette base, des discussions ont eu lieu entre les différentes

parties prenantes (jeunes chercheurs, FNS, KFH, CRUS, EPF, monde scientifique, CSST) en vue de l'établissement du rapport. Un atelier réunissant ces acteurs a été organisé en novembre 2013 en vue de la rédaction d'un rapport intermédiaire. Les intérêts des différentes parties prenantes sont hétérogènes, et les besoins particuliers des hautes écoles spécialisées doivent être pris en compte. Pour ces raisons, les travaux de fond et de rédaction ont pris plus de temps que prévu. Le Conseil fédéral n'a donc pas pu approuver le rapport en 2013.

► **Le rapport sur l'assortiment de mesures pour la transition vers le degré secondaire II (en réponse aux postulats 10.3738 Ingold et 11.4007 Mürli) est approuvé.***

Le rapport «Encouragement ciblé et soutien des jeunes ayant des aptitudes diverses au moment de la transition I et pendant la formation professionnelle» a été approuvé par le Conseil fédéral, le 29 novembre 2013. Ce rapport répond également aux postulats 11.3483 Jositsch et 13.3311 Schilliger.

► **Le rapport sur les compétences cleantech dans les filières de la formation professionnelle initiale (en réponse au postulat 11.3188 Mürli) est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 15 mai 2013.

► **Le rapport sur la reconnaissance des études postdiplômes des écoles supérieures (en réponse aux postulats 12.3415 Häberli-Koller et 12.3428 Jositsch) est approuvé.***

Un projet stratégique pour développer et renforcer la formation professionnelle supérieure a été lancé au printemps 2013. Les questions posées dans les postulats au sujet du positionnement et de la reconnaissance des études postdiplômes des écoles supérieures ont été clarifiées dans le cadre de ce projet. Comme ce dossier nécessite un examen vaste et approfondi, le Conseil fédéral n'a pas pu approuver le rapport en 2013, comme cela était prévu.

► **Le message relatif à la participation de la Suisse à «Erasmus pour tous» 2014–2020, la nouvelle génération de programmes de l'UE dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse, est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 27 février 2013, le message relatif au financement de la participation de la Suisse au programme européen d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport de l'UE 2014-2020 (« Erasmus+ », anc. « Erasmus pour tous »). Les négociations ont débuté en décembre 2013.

► **Le message relatif à l'initiative populaire «Initiative sur les bourses d'études», assortie d'un contre-projet indirect, est approuvé après analyse des résultats de la procédure de consultation.***

Le Conseil fédéral a pris acte, le 10 avril 2013, du rapport sur les résultats de la procédure de consultation. Le 26 juin 2013, il a approuvé le message et l'a transmis aux Chambres fédérales. Le Conseil fédéral propose de rejeter l'initiative populaire. Le contre-projet indirect vise à renforcer les efforts cantonaux d'harmonisation dans le domaine du régime des bourses d'études.

► **Le message relatif à la loi sur la formation continue est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 15 mai 2013, le message et le projet relatifs à la loi sur la formation continue et les a transmis au Parlement pour délibération. La loi répond au mandat constitutionnel sur la formation continue, intègre la formation continue dans l'espace suisse de la formation et fixe les principes en matière de formation continue. Le but est d'améliorer la qualité des offres de formation continue et de contribuer au renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie avec la réglementation et l'encouragement des compétences de base chez les adultes.

Objectif 4: Consolidation et poursuite de la croissance de l'économie suisse, tous segments confondus, grâce à des conditions-cadre optimales

Partiellement atteint

► **La conjoncture est examinée en continu. Des options d'intervention sont élaborées et, le cas échéant, des propositions sont soumises.**

L'évolution de la situation conjoncturelle fait l'objet d'un examen continu dans le cadre de l'observation de la conjoncture menée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et des prévisions conjoncturelles trimestrielles du Groupe d'experts de la Confédération.

Des options d'intervention existent en cas de nette détérioration de la conjoncture. Elles sont conçues en fonction de l'ampleur de la dégradation économique et pourraient revêtir la forme de mesures de stabilisation étendues, en cas de récession sévère conjuguée à une hausse marquée du taux de chômage.

Vu l'évolution largement positive de la conjoncture en Suisse, il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures de soutien extraordinaires en matière de politique conjoncturelle en 2013, si bien qu'aucune proposition n'a été présentée.

► **La politique de croissance est poursuivie, et le rapport annuel du DEFR sur l'état de mise en œuvre des mesures de la politique de croissance 2012–2015 est approuvé par le Conseil fédéral.***

La politique de croissance est continuellement analysée. Un bilan intermédiaire des mesures de la politique de croissance 2012–2015 pourra être approuvé au premier semestre 2014. Ce retard est dû à un goulet d'étranglement temporaire en termes de ressources.

► **L'allégement administratif est poursuivi. Le rapport sur les coûts de la réglementation est approuvé par le Conseil fédéral.***

Les travaux d'estimation des coûts de la réglementation sont terminés. Ils ont permis de mettre également en évidence des mesures d'allégement et de simplification. Le rapport sur les coûts de la réglementation a été approuvé le 13 décembre 2013 par le Conseil fédéral.

Objectif 5: Evolution de la politique agricole vers une politique intégrée pour l'agriculture et la filière alimentaire

En majeure partie atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral met en œuvre la politique agricole 2014–2017 dans les délais impartis. Se fondant sur la loi révisée sur l'agriculture, il adopte au 4^e trimestre 2013 le train d'ordonnances relatif à la Politique agricole 2014–2017. Il encourage ainsi une agriculture productive, respectueuse de l'environnement et compétitive. Lors de l'application, il tire parti de la marge de manœuvre existante pour simplifier l'exécution et réduire la charge administrative des exploitations et des services en charge de l'exécution.***

Le 23 octobre 2013, le Conseil fédéral a approuvé les dispositions d'exécution de la Politique agricole 2014–2017. Le train d'ordonnances de la politique agricole 2014-2017 comprend la modification de 21 ordonnances du Conseil fédéral, l'ordonnance sur les paiements directs totalement remaniée en constituant la pierre angulaire. Cette nouvelle ordonnance met en œuvre le ciblage systématique des paiements directs sur les objectifs constitutionnels et la suppression des contributions liées aux animaux, conformément à la décision prise par le Parlement au printemps 2013. Les ordonnances modifiées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

- ▶ **Les étapes d'ouverture du marché faisables dans l'agriculture et la filière alimentaire continuent à être examinées avec l'UE et des pays tiers dans le respect de la politique agricole interne. Les propositions d'ouverture du marché émises en accord avec la politique agricole interne font partie d'un concept global destiné à améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la filière alimentaire. Des bases décisionnelles fondées pour la suite de la stratégie d'ouverture du marché dans le secteur de l'agriculture et la filière alimentaire sont élaborées.***

Compte tenu du fait que les prochaines étapes de négociations dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires et des produits ainsi que de la santé publique sont liées aux questions institutionnelles et aux débats internes en cours sur ce sujet, aucun cycle de négociation ayant pour but une ouverture complète des marchés n'a eu lieu entre l'UE et la Suisse. Par ailleurs, le mandat confié par le Parlement en vue d'examiner une ouverture sectorielle du marché du lait avec l'UE a été pris en mains. Un rapport analysant les avantages et les inconvénients d'une ouverture de ce marché et les mesures de soutien et d'accompagnement qu'il conviendrait de prendre est en préparation.

Objectif 6: Jalonnement de la poursuite de la promotion économique à partir de 2016

Atteint

- ▶ **L'évaluation et les travaux de fond concernant l'utilisation future des instruments de la politique PME, de la promotion des exportations, de la promotion de la place économique, de la promotion touristique et de la politique régionale sont achevés, et les conclusions sont tirées en vue du message de 2015.**

L'évaluation du système de cautionnement des arts et métiers est terminée, et le Conseil fédéral a approuvé le rapport rédigé à ce sujet le 20 novembre 2013.

Décision a été prise, après un examen approfondi, de ne pas mettre en route une révision de la loi fédérale sur la promotion des exportations de 2000. Les autres travaux de fond prévus dans le domaine de la promotion des activités économiques extérieures ont été exécutés comme prévu.

L'évaluation menée sur la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) est achevée. Les résultats seront pris en considération dans le cadre de l'actualisation des dispositions d'exécution de la SCH (ordonnance et règlement interne).

Les résultats de l'évaluation scientifique du programme pluriannuel 2008-2015 concernant la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) et l'évaluation de la participation suisse à INTERREG dans le cadre de la NPR sont disponibles et publiés. Un rapport de fond sur le programme pluriannuel de la NPR pour les années 2016 à 2023 a été rédigé avec l'aide des cantons. Il établit les fondements appelés à sous-tendre le message relatif au programme pluriannuel 2016-2023.

L'évaluation des allègements fiscaux accordés dans le cadre de la politique régionale est achevée et publiée. Sur la base de ce document, le Conseil fédéral a chargé le DEFR de lancer les travaux préparatoires aux fins de révision des ordonnances.

- ▶ **Les éventuels projets à mettre en consultation sont prêts.**

Le Conseil fédéral a ouvert, le 9 octobre 2013, la consultation concernant la révision de la loi sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE) et de son ordonnance d'exécution (OASRE). Le projet a été avancé par rapport au calendrier initialement prévu afin de donner aux PME une sécurité en termes de planification. Il n'y a pas d'autres consultations en cours dans le domaine de la promotion économique.

- ▶ **Si, en raison des difficultés actuelles dans le tourisme, des mesures supplémentaires en faveur du milieu rural se révèlent nécessaires (y c. sur la base d'interventions parlementaires), des options d'intervention sont examinées et, le cas échéant, des propositions sont soumises.**

En réponse à plusieurs interventions parlementaires, le Conseil fédéral a approuvé, en juin 2013, un rapport sur la situation structurelle du secteur touristique suisse et la stratégie du Conseil fédéral pour les années à venir. Il y propose un train de mesures en matière de politique touristique, qui comprend l'optimisation de l'encouragement du secteur de l'hébergement et un programme d'impulsion pour les années 2016 à 2019.

Objectif 7: Garantie du système commercial multilatéral et renforcement de l'OMC

Partiellement atteint

► La Suisse s'engage résolument contre toute dérive protectionniste.*

La crise financière et économique qui a frappé le monde a provoqué un réveil du protectionnisme. Aussi, en 2008 déjà, l'OMC a-t-elle lancé un processus de suivi des mesures commerciales de ses membres à des fins de transparence accrue. Depuis lors, des rapports sur les mesures commerciales sont publiés deux fois par an, comme cela a été le cas en 2013.

Même si la Suisse est relativement peu affectée par les mesures protectionnistes, elle a clairement dénoncé ces tendances chez certains membres du G20, comme l'Argentine, le Brésil ou les Etats-Unis, dans le cadre par exemple de l'OMC ou de rencontres bilatérales. Elle a notamment demandé qu'aucune nouvelle restriction au commerce ne soit introduite et que les restrictions existantes soient levées.

Elle s'est également exprimée en ce sens lors de différentes réunions ministérielles (OMC, OCDE). Les règles de l'OMC et leur application par les juges, notamment, ont démontré leur efficacité pour lutter contre le protectionnisme. De surcroît, la Suisse est aussi intervenue sur le plan bilatéral lorsque, par exemple, les règles de l'Accord sur les marchés publics (AMP) n'ont pas été respectées. Dans une affaire liée à l'augmentation des droits de douane de l'OMC en Ukraine, les négociations avec la Suisse en vue d'obtenir une compensation sont encore en cours.

► La Suisse contribue activement à la conclusion des négociations visant (i) à simplifier et à accélérer les procédures douanières, (ii) à libéraliser le commerce des produits des technologies de l'information et (iii) à libéraliser le commerce des services (initiative plurilatérale).*

(i) L'Accord sur la facilitation des échanges permet de simplifier la réglementation des Etats sur le commerce transfrontalier, d'accélérer les flux de marchandises et d'abaisser les coûts des transactions pour les acteurs économiques. Les principaux objectifs sont d'améliorer la transparence dans le domaine des douanes, de simplifier les procédures douanières et de fixer des exigences minimales contraignantes pour les formalités et les procédures dans ce secteur.

(ii) Les 25 membres participant aux négociations sur l'élargissement de la couverture de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) n'ont pas encore pu s'entendre sur une liste de produits commune. Près de la moitié des quelque 250 lignes tarifaires à traiter sont encore en discussion.

(iii) Fin 2013, les négociations concernant l'Accord sur le commerce des services ont réuni 23 Etats parties (dont la Suisse avec une délégation emmenée par le SECO) qui veulent poursuivre la libéralisation du commerce des services. Leur but est d'améliorer les conditions d'accès aux marchés et de renforcer les règles, notamment la réglementation intérieure. Il est prévu de le faire dans le cadre d'un accord préférentiel entre les Etats parties conformément à l'art. V de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). L'objectif à long terme est d'accroître le nombre des participants et d'intégrer l'accord dans l'AGCS/OMC. Lancés au début de 2011 à l'initiative des Etats-Unis, les entretiens se déroulent à Genève, en dehors du cadre de l'OMC ; on comptait treize tours de négociation fin 2013. Les délégations ont soumis à ce jour les premières offres d'accès aux marchés. L'offre de la Suisse est en préparation.

- ▶ **De nouvelles approches sont recherchées pour pallier l'échec du Cycle de Doha. La Suisse s'engage en faveur de l'aboutissement des négociations sur un nombre limité de sujets constituant un paquet équilibré et comprenant notamment un accord sur la facilitation des échanges et des mesures favorisant l'intégration des pays les plus pauvres dans le système commercial. L'objectif est de faire aboutir ces travaux lors de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC (fin 2013).**

La réunion ministérielle informelle qui s'est tenue le 26 janvier 2013 à Davos a permis, entre autres, de se mettre d'accord sur les sujets du Cycle de Doha qui pourraient faire l'objet d'un accord anticipé lors de la neuvième Conférence ministérielle ordinaire de l'OMC programmée du 3 au 6 décembre 2013 à Bali. Cette conférence s'est finalement concentrée sur la conclusion d'un nouvel accord sur la facilitation des échanges et sur certains thèmes relatifs à l'agriculture et au développement, notamment en faveur des pays les moins avancés. En outre, les ministres réunis à Bali sont convenus d'adopter sans tarder un programme de travail de l'OMC pour l'après Bali afin de faire également progresser les négociations sur les sujets n'ayant pas débouché sur un accord à Bali. Enfin, des négociations sont menées depuis mai 2012 en vue d'élargir l'accord plurilatéral de l'OMC de 1996 concernant la libéralisation des technologies de l'information (ATI).

Objectif 8: Renforcement de la politique de libre-échange par l'extension et le développement du réseau d'accords de libre-échange

En majeure partie atteint

- ▶ **Les accords de libre-échange entre l'AELE et l'Inde, la Bosnie et Herzégovine et les Etats d'Amérique centrale sont signés et les messages qui s'y rapportent sont approuvés.***

Les négociations avec l'Inde sont à un stade avancé. Les accords avec le Costa Rica et le Panama, deux Etats d'Amérique centrale, et l'accord avec la Bosnie et Herzégovine ont été signés lors de la conférence des ministres de l'AELE qui s'est tenue le 24 juin 2013 à Trondheim, en Norvège. Le message concernant l'accord de libre-échange (ALE) avec les Etats d'Amérique centrale a été approuvé par le Conseil fédéral le 4 septembre 2013 et transmis au Parlement pour approbation. Quant au message concernant l'ALE avec la Bosnie et Herzégovine, il est traité dans le cadre du rapport sur la politique économique extérieure 2013.

- ▶ **Les négociations sur un accord bilatéral de libre-échange Suisse-Chine ont abouti.***

Les négociations en vue de conclure avec la Chine un accord de libre-échange et un accord sur la coopération en matière de travail et d'emploi se sont achevées en mai 2013, et les accords ont été signés le 6 juillet 2013. Le message les concernant a été approuvé par le Conseil fédéral le 4 septembre 2013 et transmis aux Chambres fédérales pour approbation.

► **Les négociations concernant les accords de libre-échange entre l'AELE et les Etats de l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan, l'Indonésie et le Vietnam sont à un stade avancé.***

Ces trois processus de négociation ont certes enregistré des progrès en 2013, mais négocier avec les partenaires en question n'est pas sans difficulté. Avec les Etats de l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan a eu lieu, en septembre 2013, le dixième tour de négociation. Clore les négociations en 2014 reste un objectif déclaré pour les uns et les autres. Le huitième tour de négociation avec l'Indonésie a eu lieu en octobre 2013. Mais là, le contexte politique et économique difficile et les prochaines élections indonésiennes sont des facteurs qui pourraient influencer sur le processus. Six tours de négociation ont eu lieu à ce jour avec le Vietnam. Dans ce dossier, l'objectif des Etats de l'AELE est de conclure dans la mesure du possible les négociations en 2014.

► **Les négociations sur un accord de libre-échange avec la Malaisie sont engagées et les négociations avec la Thaïlande et l'Algérie sont reprises.***

Les négociations entre l'AELE et la Malaisie ont été lancées officiellement en novembre 2012. Or les premiers pourparlers n'ont pas pu avoir lieu en septembre 2013 comme le prévoyait le calendrier, Kuala Lumpur ayant défini d'autres priorités en matière de négociations. En Thaïlande, le cabinet a approuvé en août 2013 un mandat en vue de la reprise des négociations avec les Etats de l'AELE, qui a été entériné par le Parlement thaïlandais en octobre 2013. Les conditions pour une reprise des négociations en 2014 sont ainsi réunies. Mais la reprise effective des négociations risque d'être retardée par la situation politique que vit le pays. Les Etats de l'AELE restent disposés à poursuivre les négociations lancées en 2007 avec l'Algérie dès que celle-ci fera savoir sa disponibilité.

► **Les bases de décision concernant l'ouverture de négociations de libre-échange avec les Philippines, le Pakistan et la Géorgie sont élaborées, et l'opportunité d'engager des négociations de libre-échange avec les Etats du Mercosur est examinée.**

Les entretiens exploratoires qui ont eu lieu entre les Etats de l'AELE et les Philippines en juin et novembre 2013 doivent permettre de signer une déclaration de coopération au premier semestre de 2014. Les contacts avec les Etats du Mercosur ont été cultivés tant sur le plan bilatéral que dans le cadre de l'AELE, afin notamment d'examiner d'autres démarches en vue de développer les relations économiques. Il s'agit également de resserrer les contacts avec le Pakistan et la Géorgie.

Objectif 9: Renforcement des relations bilatérales de la Suisse avec l'UE et avec les pays d'Europe

Atteint

► **Les relations commerciales avec les pays voisins sont renforcées.**

Les relations commerciales avec nos pays voisins ont été renforcées par de nombreux événements dans des domaines spécifiques. Des rencontres régulières ont eu lieu dans le cadre de nos instances de coopération transfrontalière, des missions et des visites aux niveaux ministériel et secrétaire d'Etat. Avec la France, par exemple, une déclaration conjointe relative à la coopération franco-suisse dans les domaines de la formation, de la recherche et de la technologie a été signée. Un événement à Rome dédié aux technologies médicales a permis de renforcer la collaboration entre entreprises suisses et italiennes du domaine et entre les institutions (Medtech Switzerland et son homologue italien Assobiomedica). Concernant l'Allemagne, des représentants de haut niveau allemands et suisses issus de l'économie et de la politique se sont réunis début novembre 2013 à Constance.

► **Le message concernant l'accord bilatéral de coopération en matière de concurrence est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 22 mai 2013.

► **Les adaptations des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes sont mises en œuvre.**

Le 1^{er} janvier 2013 a vu l'introduction des mesures destinées à combattre l'indépendance fictive des prestataires de services étrangers et à permettre de sanctionner les employeurs suisses qui ne respectent pas les salaires minimaux imposés dans les contrats-types de travail. Depuis le 1^{er} mai 2013, les employeurs étrangers qui détachent des travailleurs en Suisse sont tenus, dans le cadre de la procédure d'annonce, d'indiquer le salaire horaire brut de chaque travailleur concerné. Cette mesure permet de mieux cibler les contrôles effectués sur le marché du travail. Le 15 juillet 2013, en réponse à la problématique de la sous-traitance de mandat dans le secteur de la construction, le législateur a introduit une responsabilité solidaire de l'entrepreneur contractant lorsque ses sous-traitants enfreignent les conditions minimales de salaire et de travail.

► **Les mesures évoquées dans le rapport du Conseil fédéral du 4 juillet 2012 sur la libre circulation des personnes et l'immigration en Suisse sont mises en œuvre:**

- **examen de mesures qui, en lien avec l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, accroissent l'utilisation du potentiel indigène de personnel qualifié;**

Le 6 novembre 2013, le Conseil fédéral a approuvé un éventail de mesures concernant l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. L'objectif de ces mesures consiste à intensifier le recours à la main-d'œuvre indigène. Ces mesures s'étendront sur quatre ans, de 2015 à 2018, afin d'en permettre la mise en œuvre et le développement.

La Confédération, les cantons et les partenaires sociaux étaient convenus, lors d'une table ronde organisée le 21 mai 2013, de coordonner leurs efforts pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié. La direction et la coordination de cette initiative sont assumées par la Confédération, qui joue

également un rôle de catalyseur. Celle-ci met en outre à disposition des bases de décision (p. ex. en développant un système d'indicateurs destiné à identifier les groupes de professions dans lesquels la main-d'œuvre qualifiée fait défaut), sensibilise l'opinion à cette thématique et prévoit l'élaboration de deux rapports de monitoring.

Si cet éventail de mesures peut contribuer à réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il ne peut pas l'enrayer. L'immigration demeure un élément important pour l'économie lorsqu'il s'agit de combler des besoins dans les domaines où il n'est pas possible de mobiliser suffisamment de main-d'œuvre qualifiée indigène.

- **examen de mesures en lien avec les conséquences de l'immigration sur le marché du logement (cf. objectif 9).**

Le 15 mai 2013, s'appuyant sur une note de discussion concernant la libre circulation des personnes et le marché du logement, le Conseil fédéral s'est déterminé sur diverses mesures, mises en route pour certaines, destinées à promouvoir ou à maintenir des logements à prix modérés.

Objectif 10: Mise en œuvre de la révision de la loi sur les cartels

Non atteint

- ▶ **Les adaptations d'ordonnances nécessaires à une mise en œuvre immédiate de la révision de la loi sur les cartels sont élaborées.**

Conformément au message du Conseil fédéral du 22 février 2012 concernant la révision de la loi sur les cartels, une nouvelle ordonnance doit être élaborée en lien avec la modification proposée de l'art. 5. Cette dernière instaure une interdiction partielle des cartels avec possibilité de justification, et l'ordonnance doit préciser quels motifs d'efficacité sont retenus à ce titre. Étant donné que la révision de la loi sur les cartels est encore débattue au Parlement, l'ordonnance n'a pas été rédigée.

Objectif 11: Adaptation de la politique du logement à l'évolution du contexte

Partiellement atteint

- ▶ **Les mesures concernant l'amélioration de l'accès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique aux terrains à bâtir, issues du mandat d'examen décidé par le Conseil fédéral le 4 juillet 2012, sont mises en œuvre.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 23 octobre 2013 une modification de l'ordonnance sur le logement, en vertu de laquelle les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent demander des prêts à taux préférentiel également pour l'acquisition de terrains à bâtir.

- ▶ **Une stratégie à très long terme de l'Office fédéral du logement est élaborée et mise en œuvre. Elle met l'accent sur les réponses de la politique du logement aux grands défis macroéconomiques (croissance économique, maintien de la place industrielle, protection des terres agricoles, virage énergétique).**

La stratégie est élaborée. Elle est harmonisée avec les besoins des cantons et des communes dans le cadre du dialogue en matière de politique du logement instauré avec les cantons et les villes par décision du Conseil fédéral du 15 mai 2013.

- ▶ **Les contrats-cadres de baux à loyer romand et vaudois sont adaptés et leur déclaration de force obligatoire générale est prorogée.**

La déclaration de force obligatoire n'a pas encore pu être renouvelée. Les négociations entre les partenaires contractuels ont pris du retard, en raison notamment de l'arrivée de deux nouvelles associations.

Objectif 12: Révision de la loi sur l'approvisionnement du pays

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la révision de la loi sur l'approvisionnement du pays et décidé de la suite des opérations.***

Le Conseil fédéral a, le 29 novembre 2013, pris acte des résultats de la procédure de consultation et chargé le DEFR de rédiger un message concernant la révision de la loi sur l'approvisionnement du pays. La consultation s'est déroulée du 20 février au 31 mai 2013.

Objectif 13: Révision de la législation sur le service civil

Partiellement atteint

- ▶ **La législation est adaptée, afin d'optimiser l'exécution du service civil et de prendre en compte l'évolution des bases juridiques de l'armée.***

Le Conseil fédéral a ouvert, le 4 septembre 2013, la procédure de consultation concernant la révision de la loi sur le service civil.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1: Poursuivre la politique relative à la radio et à la télévision ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication

Partiellement atteint

- ▶ **Le message sur la révision de la loi sur la radio et la télévision concernant un nouveau système de perception de la redevance radio/TV est adopté.***
Le 29 mai 2013, le Conseil fédéral a adopté à l'intention des Chambres fédérales le message relatif à la modification de la loi sur la radio et la télévision.
- ▶ **Le rapport «Un cadre juridique pour les médias sociaux» (en exécution du Po. Amherd 11.3912) est adopté.***
Le 9 octobre 2013, le Conseil fédéral a adopté le rapport répondant au postulat Amherd 11.3912 « Donnons un cadre juridique aux médias sociaux ».
- ▶ **La révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication concernant la modification du mode de détermination des coûts de l'accès aux réseaux de télécommunication est adoptée.***
L'audition des milieux intéressés au printemps 2013 a donné des résultats divergents. Des avis extérieurs sont actuellement sollicités au sujet des craintes exprimées quant à la conformité avec la loi et à d'éventuels effets négatifs sur les investissements dans la fibre optique. Les Commissions des transports et des télécommunications souhaitent également réexaminer le projet début 2014. Pour ces raisons, la révision de l'ordonnance n'a pas pu être adoptée.
- ▶ **Le Conseil fédéral est tenu informé des travaux de mise en œuvre de la stratégie pour une société de l'information en Suisse.**
Les instruments visant à contrôler l'avancement de la réalisation de la stratégie ont été mis en place. Etant donné que la présidence du Comité de pilotage interdépartemental Société de l'information était vacante fin 2013 (changement de directeur à l'OFCOM), l'information destinée au Conseil fédéral a été ajournée jusqu'au début 2014.
- ▶ **La modification de la concession SSR, qui assouplit les dispositions sur l'offre journalistique en ligne, est adoptée.**
Le 1^{er} mai 2013, le Conseil fédéral a revu les dispositions sur l'offre en ligne dans la concession SSR; les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2013.
- ▶ **Les intérêts de la Suisse en matière de noms de domaine internet sont préservés, notamment en ce qui concerne le domaine .swiss.**
La candidature de la Confédération suisse en vue de l'octroi du nom de domaine internet .swiss a été agréée par l'organe d'attribution ICANN en août 2013. Les préparatifs en vue du lancement du domaine se déroulent comme prévu. La Suisse participe activement aux discussions internationales sur le développement de la gouvernance de l'internet.

Objectif 2: Assurer l'approvisionnement de la Suisse en énergie et en ressources naturelles, sortir progressivement de l'énergie nucléaire et réduire la dépendance à l'égard des énergies fossiles

Atteint

▶ **Le message relatif à la Stratégie énergétique 2050 est adopté.***

Le 4 septembre 2013, le Conseil fédéral a adopté le message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 et l'a transmis au Parlement pour délibération. Le Conseil fédéral propose au Parlement la Stratégie énergétique 2050 en tant que contre-projet indirect à l'initiative «Sortir du nucléaire».

▶ **Le message relatif à l'initiative populaire fédérale «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)» est adopté (pour autant que le Conseil fédéral n'opte pas pour un contre-projet).***

Le 27 février 2013, le Conseil fédéral a décidé de rejeter l'initiative populaire et de lui opposer une révision partielle de la loi sur la protection de l'environnement à titre de contre-projet indirect. Il a ouvert la procédure de consultation le 26 juin 2013. Le message assorti du contre-projet doit être adopté par le Conseil fédéral au plus tard le 6 mars 2014.

▶ **Le concept détaillé révisé de la stratégie Réseaux électriques est adopté.**

Le Conseil fédéral a approuvé le concept détaillé de la stratégie Réseaux électriques le 14 juin 2013. L'Office fédéral de l'énergie a été chargé d'élaborer un projet de consultation d'ici à l'automne 2014 conformément au concept détaillé.

Objectif 3: Poursuite de la politique de transfert et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire

En majeure partie atteint

▶ **Le message « Construction et financement d'un corridor de 4 m pour le fret ferroviaire sur l'axe du Saint-Gothard » est adopté.***

Le 22 mai 2013, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la construction et au financement d'un corridor de 4 m sur les tronçons d'accès à la NLFA au Saint-Gothard.

▶ **La consultation sur l'avenir du fret ferroviaire dans toute la Suisse est ouverte.***

Le 16 avril 2013, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de mener une procédure de consultation sur la stratégie globale de promotion du transport ferroviaire de marchandises sur tout le territoire. La procédure a pris fin le 15 août 2013.

▶ **Le rapport sur le transfert du trafic (rapport sur le transfert 2013) est publié.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 29 novembre 2013 le rapport sur le transfert 2013 ainsi que le message concernant la modification de l'arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes.

► **Les adaptations et les compléments 2012 sur le plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail, sont adoptés.**

Le Conseil fédéral n'a pas encore pu traiter les adaptations et les compléments apportés à la partie Infrastructure rail du plan sectoriel étant donné qu'ils sont étroitement liés au projet FAIF (financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire) soumis au scrutin populaire le 9 février 2014.

Objectif 4: Garantie de la capacité de fonctionnement et du financement à long terme dans le secteur des transports

En majeure partie atteint

► **Le message « Transport des supporters ; modification de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) » est adopté.***

Le 28 août 2013, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la modification de la loi sur le transport de voyageurs (transport de supporters).

► **Le message « Conditions d'admission des entreprises de transport par route et dispositions pénales en droit des transports ; modification de la loi sur les entreprises de transport par route et d'autres actes normatifs » est adopté.***

Le 4 septembre 2013, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la modification du droit des entreprises de transport routier et du droit pénal des transports.

► **Le message relatif à l'adaptation de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine à la réfection du tunnel routier du Gothard est adopté.***

Le 13 septembre 2013, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (Réfection du tunnel routier du Gothard).

► **La consultation relative au financement spécial de la circulation routière (augmentation de la surtaxe sur les huiles minérales) et au programme de développement stratégique des routes nationales est terminée et a fait l'objet d'une évaluation.***

La consultation relative à la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), au comblement du déficit prévisible et à la mise en œuvre du programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES) n'a pas encore pu être réalisée, car il a fallu attendre la votation populaire sur l'augmentation du prix de la vignette autoroutière respectivement la mise en vigueur du nouvel arrêté sur le réseau et tenir compte de ce résultat dans le projet.

► **La consultation relative au 2e message concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales est terminée et a fait l'objet d'une évaluation.***

La consultation concernant le 2e message relatif au programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires a été réalisée du 10 avril 2013 au 27 août 2013, puis a fait l'objet d'une évaluation.

► **Dans le cadre d'une discussion, le Conseil fédéral s'est prononcé sur la poursuite de la contribution de la Confédération au trafic d'agglomération.***

Le Conseil fédéral a conduit la discussion le 26 juin 2013 et a chargé le DETEC de créer, par voie constitutionnelle et en collaboration avec le DFF, les bases nécessaires à la constitution d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération. Il a aussi décidé à cette occasion d'intégrer la mise en œuvre dudit fonds dans le projet de consultation relatif à la création de ce fonds, au comblement du déficit prévisible et à la mise en œuvre du programme de développement stratégique des routes nationales.

► **Le 2e message relatif au programme sur la libération des crédits pour le trafic d'agglomération dès 2015 a été mis en consultation.***

Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 26 juin 2013.

► **La consultation relative à la révision de la loi sur la durée du travail est ouverte.**

La consultation sur la révision de la loi sur le travail n'a pas été ouverte en raison de divergences entre les partenaires sociaux eu égard au traitement des mineurs en matière de droit du travail.

► **Les actes normatifs mettant en œuvre la 2e étape de la réforme des chemins de fer 2 sont adoptés.**

Le Conseil fédéral a adopté le 29 mai 2013 et mis en vigueur au 1^{er} juillet 2013 l'ordonnance concernant l'entrée en vigueur définitive de la loi fédérale du 16 mars 2012 sur la deuxième étape de la réforme des chemins de fer 2.

En même temps, dans le contexte de la mise en œuvre des directives UE sur l'interopérabilité et sur la sécurité, il a accepté et mis en œuvre au 1^{er} juillet 2013 des adaptations de l'ordonnance sur les émoluments de l'OFT, de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire, de l'ordonnance sur les chemins de fer, de l'ordonnance sur les activités déterminantes pour la sécurité dans le domaine ferroviaire et de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires.

Enfin, dans le domaine du transport des voyageurs, il a décidé et mis en vigueur au 1^{er} juillet 2013 des modifications de l'ordonnance sur le transport de voyageurs, de l'ordonnance sur les concessions et le financement de l'infrastructure ferroviaire, de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs et de l'ordonnance sur les parts cantonales dans les indemnités et les aides financières pour le trafic régional.

Le 14 juin 2013, le Conseil fédéral a approuvé le règlement interne de la Commission d'arbitrage dans le domaine des chemins de fer et il a chargé le DETEC d'élaborer une modification des bases légales pour la procédure d'action.

- ▶ **Dans le cadre de l'élimination des goulets d'étranglement, la réalisation de l'élargissement à 6 voies du tronçon Härkingen-Wiggertal (N1) ainsi que les travaux de planification sur le contournement nord de Zurich (N1) et à la hauteur de Crissier (N1) ont progressé conformément au calendrier prévu.**

Le projet Härkingen – Wiggertal est en cours de réalisation. En 2013, la phase principale des travaux sud (en direction de Zurich) a pu être achevée ; elle englobe la construction d'un nouveau mur de soutènement destiné à ménager la place nécessaire pour la voie supplémentaire, la construction d'un mur antibruit et la construction de la chaussée (travaux de revêtement inclus). En outre, la mise en œuvre des mesures de compensation écologique a commencé.

S'agissant du contournement nord de Zurich, le Tribunal administratif fédéral ne s'est pas encore prononcé sur le recours relatif au recouvrement près de Weiningen. Les travaux commenceront dès que l'approbation des plans sera entrée en force.

Quant au projet à la hauteur de Crissier, il pourrait renchérir considérablement vu les demandes supplémentaires formulées jusqu'à la phase actuelle (conception) et après des discussions avec les communes attenantes. Le Conseil fédéral ne pourra approuver le projet général qu'une fois que la répartition des coûts entre la Confédération, le canton de Vaud et les communes concernées aura été définie.

Objectif 5: Desserte aérienne internationale de la Suisse et sécurité du droit et de la planification pour les aéroports nationaux

Partiellement atteint

- ▶ **La fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aéroport de Zurich est approuvée.***

Le Conseil fédéral a approuvé en juin 2013 la première partie de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique pour l'aéroport de Zurich.

- ▶ **La révision partielle 2 de la loi sur l'aviation est mise en consultation.***

Le projet de révision partielle 2 de la loi sur l'aviation a accusé du retard. La procédure de consultation n'a pas pu avoir lieu.

- ▶ **Le Conseil fédéral approuve l'ordonnance sur les atterrissages en campagne (Ordonnance sur les atterrissages et les décollages des aéronefs en dehors des aérodromes).**

L'élaboration de l'ordonnance sur les atterrissages en campagne a pris du retard en raison des divergences persistantes entre le secteur du transport par hélicoptère et les défenseurs de la nature et du paysage. L'ordonnance n'a par conséquent pas pu être adoptée en 2013.

- ▶ **Les premières mesures en rapport avec le cadre institutionnel, la structure de l'espace aérien et le plan de performance du « Functional Airspace Block Europe Central » (FABEC) sont mises en œuvre.**

L'accord sur le FABEC est entré en vigueur le 1^{er} juin 2013. Des divergences de fond entre les parties contractantes (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg et Suisse) ont toutefois empêché pratiquement toute mise en œuvre de mesures destinées à accroître l'efficacité du service de la navigation aérienne.

- ▶ **La fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique relative à l'aéroport de Bâle est approuvée.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 15 mai 2013 la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique pour l'aéroport de Bâle.

Objectif 6: Maîtrise des changements climatiques et de leurs conséquences

Non atteint

- ▶ **Les messages relatifs à la ratification d'un éventuel accord faisant suite au Protocole de Kyoto et à un accord bilatéral avec l'UE au sujet de la participation au système communautaire d'échange de quotas d'émission sont adoptés.***

Le message concernant la ratification d'un accord faisant suite au Protocole de Kyoto n'a pas pu être adopté, car il a fallu attendre la conférence sur le climat de novembre 2013. La rédaction du message peut maintenant être achevée. Le message concernant la ratification d'un accord bilatéral avec l'UE au sujet de la participation au système communautaire d'échange de quotas d'émission devra être établi en 2014, une fois que l'accord aura été signé (cf. objectif 8).

- ▶ **Les plans d'action sur l'adaptation de la Suisse aux changements climatiques sont adoptés.***

Le second volet de la stratégie « Adaptation aux changements climatiques en Suisse », avec plans d'action sectoriels, a été transmis en novembre 2013 aux cantons et aux autres milieux intéressés pour consultation. Les plans d'action ont été finalisés à l'interne à fin 2013.

Objectif 7: Assurer une utilisation optimale du territoire et des sols et protéger efficacement l'environnement, les terres agricoles et la nature

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à une loi fédérale sur les résidences secondaires est adopté.***

Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 26 juin 2013. L'analyse des nombreuses prises de position, très détaillées pour certaines, a pris un peu plus de temps que prévu. Pour cette raison, le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le message correspondant avant la fin de 2013.

- ▶ **La procédure de consultation sur la 2e étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est lancée.***

Le référendum avait été demandé contre la 1^{re} étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et a été rejeté par le souverain le 3 mars 2013. Le lancement de la procédure de consultation sur la 2e étape a été reporté au-delà de l'entrée en vigueur de la 1^{re} étape. La procédure de consultation n'a donc pas pu être lancée en 2013.

- ▶ **La procédure de consultation sur la révision de la loi sur les forêts (prévention et lutte contre les menaces biotiques hors forêts protectrices) est lancée.***
Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 16 avril 2013.
- ▶ **La procédure de consultation sur la révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, qui met en œuvre la révision du 15 juin 2012 de la loi sur l'aménagement du territoire, est lancée.**
Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 28 août 2013.
- ▶ **La consultation relative aux Directives techniques pour le dimensionnement des zones à bâtir et au Guide pour la planification directrice dans le domaine de l'urbanisation, devant servir d'instruments facilitant l'exécution de la révision du 15 juin 2012 de la loi sur l'aménagement du territoire, est lancée.**
En raison de leur contenu étroitement lié, le Conseil fédéral a intégré les directives techniques pour le dimensionnement des zones à bâtir et le complément au guide pour la planification directrice dans la consultation sur la révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire. Il a lancé la procédure de consultation correspondante le 28 août 2013.

Objectif 8: Approfondissement des relations avec l'UE

Partiellement atteint

- ▶ **La Suisse et l'UE poursuivent les négociations dans le secteur de l'électricité.***
Sur le plan technique, les négociations ont pu être poursuivies au point qu'il ne reste que des différences minimales entre l'UE et la Suisse. Toutefois, l'UE continue de lier l'accord sur l'électricité à des questions institutionnelles générales entre la Suisse et l'UE. Le 18 décembre 2013, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation relatif aux questions institutionnelles. De son côté, la commission européenne élabore désormais sur cette base un mandat de négociation qui sera soumis à l'approbation des Etats membres de l'UE.
- ▶ **Les négociations relatives à la participation de la Suisse au système de navigation par satellite GNSS (GALILEO/EGNOS) sont achevées.***
Le 12 mars 2013, les négociations en vue de la ratification de l'accord de coopération se sont achevées. Le 13 décembre 2013, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'adoption de l'accord et à la modification de la loi fédérale du 13 décembre 1996 sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires et des biens militaires spécifiques (LCB ; RS 946.202).
- ▶ **Les négociations relatives à la participation de la Suisse au Système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE-UE) sont achevées.**
Les négociations n'ont pas encore pu être achevées, étant donné que l'approbation de la directive sur le trafic aérien par l'UE est attendue pour le printemps 2014. Néanmoins le projet d'accord est prêt et devrait, à l'exception des dispositions liées à la prise en compte du trafic aérien, être finalisé au mois de mars 2014.